

L'Union européenne en bref

- [Résultats mitigés pour le sommet informel de Hampton Court](#)
- [Inauguration de FRONTEX, la nouvelle Agence européenne des frontières](#)
- [Adoption de la proposition d'Agence des droits fondamentaux](#)
- [Inauguration d' « InfoEuropa schuman 14 », centre d'information au public](#)
- [50^{ème} anniversaire du Prix de l'Europe décerné par le Conseil de l'Europe](#)
- [Lancement du nouveau site internet de la Cour européenne des droits de l'Homme](#)
- [Pascal Lamy à la tête de l'OMC](#)
- [Lancement du nouveau site du Parlement européen](#)
- [2008, « Année européenne du dialogue interculturel »](#)
- [2006 proclamée « Année européenne de la mobilité des travailleurs »](#)
- [Eurobaromètre : des citoyens européens sensiblement moins enthousiastes sur l'avenir de l'Europe](#)
- [Inauguration de l'Espace Interrégional européen Bretagne-Pays de Loire-Poitou Charente et de l'Antenne interrégionale Centre-Auvergne-Limousin](#)
- [Annuaire 2005 des régions européennes](#)
- [Le SGCI devient le Secrétariat général des affaires européennes](#)
- [Approbation du nouveau programme de travail de la Commission européenne 2006](#)
- [Résultat positif du référendum suisse sur la libre circulation des travailleurs](#)
- [Le nouveau réseau d'information sur l'Union européenne](#)
- [Election du président d'Eurochambres](#)
- [Observateurs bulgares et roumains au Parlement européen](#)
- [Ernest-Antoine Seillière à la tête de l'UNICE](#)
- [Multilinguisme](#)

L'Union européenne par thème

Agriculture

- [Aides pour promouvoir les produits de l'Union européenne à l'étranger](#)
- [Communication sur les simplifications des règles de la PAC](#)
- [Adoption par la Commission des orientations stratégiques pour le développement rural](#)
- [Adoption par le Conseil d'un règlement sur le développement rural](#)
- [Transfert de crédits vers le développement rural](#)
- [Accord bilatéral sur le commerce des vins](#)
- [Nouvelle aide à la reconversion des vignobles](#)

Communication

- [Adoption par la Commission de son « plan d'action » visant à améliorer la communication sur l'Europe](#)
- [Report de l'initiative « Transparence »](#)

Culture

- [Edition 2005 des Journées européennes du Patrimoine](#)
- [Augmentation des fonds européens d'échanges culturels et d'éducation](#)

Développement

[Nouveau cadre pour la politique de développement de l'Union européenne](#)

Dimension urbaine

[Le rapport Beupy plaide pour un nouveau partenariat entre l'UE et les villes d'Europe](#)

Education	<ul style="list-style-type: none"> - 6 millions d'€ pour aider la coopération européenne pour l'utilisation des TIC à des fins éducatives - Deuxième génération de masters « Erasmus Mundus » - Publication par Eurydice d'une étude relative à « L'éducation et la citoyenneté en Europe » - Bilan 2005 du programme Leonardo II - Sélection par la Commission des projets du programme Tempus
Emploi et Affaires sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Guide sur la contribution de l'Union européenne au modèle social européen - Proposition de directive pour faciliter la mobilité professionnelle en améliorant la portabilité des droits à pension complémentaire - Nouveau rapport de la Commission sur l'emploi en Europe - Lancement du site LOCIN sur les initiatives locales de lutte contre l'exclusion
Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action pour la bio-énergie - Lancement d'une campagne de sensibilisation en faveur de l'énergie durable
Entreprises et industrie	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau prix européen des entreprises - Une approche intégrée à la fois horizontale et sectorielle pour renforcer le secteur manufacturier européen
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport à mi-parcours du programme LIFE III - Financement, en 2005 de 158 projets LIFE III pour 146 millions d'€ - Semaine européenne de la mobilité 2005 : « Au travail, autrement ! » - Lancement du second programme européen sur le changement climatique
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> - Feu vert à la régionalisation des accises sur le carburant en France - Publication par Eurostat pour la première fois d'une étude comparative de la fiscalité des vingt-cinq Etats membres - Rôle des politiques fiscales et d'Union douanière dans la stratégie de Lisbonne
Immigration	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de directive pour harmoniser les procédures d'expulsion des étrangers en situation irrégulière
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du nouveau site du Mouvement européen international - Soutien du Parlement européen au programme « Jeunesse en action » 2007 –2013
Justice et Affaires intérieures	<ul style="list-style-type: none"> - Le Collège de police devient une agence européenne
Marché intérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Publication d'un guide explicatif sur les marchés publics - Réduire les formalités administratives pour les subvention et les marchés européens
Politique régionale et de cohésion	<ul style="list-style-type: none"> - La politique de cohésion en faveur de la croissance et de l'emploi : orientations stratégiques de la Communauté, 2007 – 2013 - La Commission présente deux nouvelles initiatives pour le politique de cohésion

Recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Adoption par la Commission des programmes spécifiques pour le 7^{ème} PCRD</u> - <u>Lancement de la plate-forme « NEM » relative aux médias électroniques et en réseau</u> - <u>Lancement de « NESSI », une plate-forme technologique destinée à améliorer l'interopérabilité des nouvelles technologies en Europe</u> - <u>Conseil scientifique du futur Conseil européen de la recherche</u> - <u>Adoption de mesures en faveur des chercheurs</u> - <u>La Commission propose d'assouplir les règles en matière d'aides d'Etat à l'innovation</u> - <u>Les initiatives menées au titre des actions ERA-Net et de l'Article 169 s'apprêtent à être étendues dans le cadre du 7^{ème} PCRD</u> - <u>Renforcement de la cohérence des instruments en faveur de l'innovation</u>
Simplification	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Adoption par la Commission d'une liste de 68 propositions législatives à retirer du circuit interinstitutionnel</u> - <u>Plan triennal pour simplifier l'acquis communautaire</u>
Stratégie de Lisbonne	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Adoption d'un plan d'action global pour stimuler la croissance et l'emploi</u> - <u>Première réunion des coordinateurs nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne renouvelée</u>
Tourisme	<u>Orientations pour développer le secteur du tourisme en Europe</u>
Transports	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Réduction par le Parlement européen de la dotation du réseau transeuropéen d'énergie</u> - <u>Développement des services publics de transports en commun</u> - <u>Agence pour le réseau transeuropéen de transport</u> - <u>Règlement déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie</u> - <u>Réseau transeuropéen de transport : accélérer la réalisation des axes clés</u> - <u>Première réunion des coordinateurs européens pour les réseaux transeuropéens de transport</u> - <u>356 millions d'€ pour la construction de projets du réseau transeuropéen de transport</u> - <u>Adoption des nouvelles lignes directrices sur le financement des aéroports et les aides d'Etat au démarrage de nouvelles lignes aériennes au départ d'aéroports régionaux</u>

Union européenne en bref Résultats mitigés pour le sommet informel de Hampton Court

Le Conseil européen informel de Hampton Court, organisé à l'initiative du Premier ministre britannique Tony Blair dont le pays préside actuellement l'Union européenne, a réuni le 27 octobre dernier les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne pour une journée de réflexion centrée autour du futur de l'Union européenne et de l'évolution que celle-ci doit prendre pour répondre aux défis de la mondialisation.

La teneur du débat a satisfait la Présidence britannique, qui a souligné le « large accord » des Etats membres sur les orientations proposées par la Commission européenne pour permettre à l'UE de relever les défis de la mondialisation. Les leaders européens se sont entendus sur le fait que l'Europe doit faire plus pour soutenir la recherche et l'innovation, les universités européennes, et qu'elle doit développer une politique énergétique commune. Dans tous ces domaines, ainsi que dans celui de l'immigration, la Commission européenne, la Présidence britannique et la future Présidence autrichienne vont préparer ensemble dans les prochains mois des propositions concrètes qui devraient aboutir à des décisions ou des conclusions sous présidence autrichienne : au Conseil européen de printemps, en mars 2006, sur les sujets économiques (recherche, éducation, énergie) et au Conseil européen de juin 2006 sur les questions liées à l'immigration et à la démographie. Un premier rapport sur l'état des travaux sera fait au Conseil européen des 15 et 16 décembre.

Cependant, les réactions d'autres participants au sommet ont été plus mitigées. Le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker a estimé que le sommet informel n'a rien apporté de neuf mais plutôt réaffirmé des priorités consensuelles déjà entendues : « Le choix des sujets à débattre à Hampton Court avait été fait (par Tony Blair) pour que l'analyse commune des problèmes et défis auxquels nous sommes confrontés se fasse sans controverse. Par exemple, en ce qui concerne les réformes économiques, la réunion s'est limitée à rappeler les conclusions du Conseil européen de mars 2005 sur le réexamen à mi-terme de la stratégie de Lisbonne, qui propose une centaine d'actions concrètes sur trois axes et dans dix domaines. De même, tout ce que nous avons dit au sujet de l'organisation du travail se trouve déjà dans les conclusions du Sommet pour l'emploi que la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE avait organisé en novembre 1997 ». D'autres leaders ont émis des doutes quant à la proposition de la Commission de créer un Fond d'adaptation à la mondialisation à destination des citoyens, doutant de son efficacité ou craignant qu'il ne vienne augmenter le budget européen.

Les questions budgétaires n'ont d'ailleurs pas manqué d'interférer avec le sommet, la plupart des dirigeants européens demandant que la Présidence britannique s'attache à négocier pour trouver un accord sur les perspectives financières au mois de décembre. Si Tony Blair estime que trouver cet accord sera « beaucoup plus facile » avec les orientations fixées à Hampton Court, la plupart des observateurs affirment au contraire qu'il sera très difficile d'obtenir un accord sur le budget si les priorités de celui-ci s'éloignent trop des propositions formulées lors du sommet de juin. Une majorité de chefs d'Etat s'est prononcée pour que la dernière proposition de compromis de la Présidence luxembourgeoise soit la base des discussions en décembre.

[Retour sommaire / Retour début](#)

Union européenne en bref Inauguration de FRONTEX, la nouvelle Agence européenne des frontières

Le ministre luxembourgeois de la Justice, Luc Frieden, et le commissaire Franco Frattini étaient, le 30 juin, à Varsovie pour inaugurer la **nouvelle Agence européenne des frontières FRONTEX** qui vient d'être installée dans la capitale polonaise. Cette agence, qui est dirigée par le Finlandais Ilkka Laitinen, a notamment pour tâches de **coordonner la coopération opérationnelle entre les Etats membres en matière de gestion des frontières extérieures** et **d'assister les Etats membres pour la formation des garde-frontières et la définition de normes communes**. Dotée d'un budget de **6,28 millions pour 2005** et d'un peu moins de **10 millions d'euros pour le prochain exercice**, l'agence dispose d'un effectif de 57 personnes (26 fonctionnaires ou agents temporaires, 24 experts nationaux détachés et 7 agents contractuels) pendant ses deux premières années de fonctionnement. Cette agence est la première implantée dans un des nouveaux Etats membres.

[Retour sommaire](#)



Union européenne en bref Adoption de la proposition d'Agence des droits fondamentaux

Le Commissaire Franco Frattini a annoncé l'adoption par la Commission de sa proposition de règlement visant à établir une **Agence européenne des droits fondamentaux**. Cette agence, qui remplacera l'Observatoire des phénomènes racistes et xénophobes actuellement basée à Vienne, aura trois missions principales:

- l'analyse des données collectées,
- la fourniture de conseils aux institutions,
- un travail d'information et de sensibilisation du public.

Franco Frattini a dit vouloir coopérer avec les deux autres institutions (PE et Conseil) en vue de parvenir à une adoption aussi rapide que possible pour que l'agence puisse être opérationnelle au plus tard fin 2006 ou début 2007. La future agence devrait disposer à terme d'un effectif de 100 personnes pour un budget s'élevant progressivement de **16 millions en 2007 à 29 millions d'euros en 2013**. A titre de comparaison, l'actuel observatoire des phénomènes racistes et xénophobes ne dispose que d'un budget annuel de 8,2 millions pour un effectif de 37 personnes.

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref Inauguration d'« InfoEuropa schuman 14 », centre d'information au public

L'inauguration du **centre d'information au public "InfEuropa schuman 14"**, situé au coeur du quartier européen de Bruxelles, a eu lieu le 1^e juillet en présence de Javier Solana, le Haut représentant de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de Margot Wallström, la vice-présidente de la Commission européenne chargée des relations institutionnelles et de la stratégie de communication. Cette initiative est née de l'action conjointe du Conseil des ministres de l'UE et de la Commission européenne. Ce centre sera géré par le Conseil en collaboration avec la Représentation de la Commission européenne en Belgique.

Le centre, conçu comme un **pôle d'échange interactif entre les institutions de l'Union et les citoyens**, disposera d'un guichet d'information et de documentation, d'une salle de conférences, d'un service d'accueil aux visiteurs et d'un espace pour des expositions et animations culturelles.

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref 50^{ème} anniversaire du Prix de l'Europe décerné par le Conseil de l'Europe

Les maires d'une trentaine de villes européennes se sont réunis à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, du 1er au 3 juillet pour célébrer le **50ème anniversaire du Prix de l'Europe** et le **20ème de son attribution à Saint-Jacques de Compostelle**. Décerné chaque année, par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, **ce prix récompense des communes ou des collectivités territoriales particulièrement actives dans la promotion de l'idéal européen** (jumelages, manifestations, échanges, etc.). Quatre distinctions sont décernées chaque année: le diplôme européen, le drapeau d'honneur, la plaquette d'honneur et le Prix de l'Europe. Depuis sa création en 1955, le prix a été décerné à 61 villes européennes, contribuant ainsi à promouvoir l'idéal européen et à encourager le développement de relations entre les citoyens des Etats membres du Conseil de l'Europe.

[Retour sommaire](#)



Union européenne en bref Lancement du nouveau site Internet de la Cour européenne des droits de l'homme

La Cour européenne des droits de l'Homme a lancé, le 5 juillet, son nouveau site Internet: www.echr.coe.int . Le nouveau site comporte des pages spéciales pour différentes catégories de visiteurs et des informations plus complètes sur la Cour et le greffe. En 2004, le site de la Cour a reçu plus de 57 millions de visites.

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref Pascal Lamy à la tête de l'OMC

Pascal Lamy, ancien Commissaire européen au Commerce (et ancien chef de cabinet de Jacques Delors à la Commission européenne), est depuis le 1er septembre le **nouveau directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**, pour un mandat de quatre ans, en remplacement du Thaïlandais Supachai Panitchpakdi. Sa première tâche sera la préparation de la conférence ministérielle qui doit en principe conclure, du 13 au 18 décembre à Hong-Kong, la négociation sur le Cycle de Doha.

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref Lancement du nouveau site web du Parlement européen

Le 13 septembre dernier, le président Borrell a lancé le nouveau site web du Parlement européen en vingt langues sous le slogan "457 millions de citoyens ont la même adresse".

Le nouveau site distingue l'information pour les experts :

<http://www.europarl.eu.int>

Pour le public:

<http://www.europarl.eu.int/news/public>

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref 2008, « Année européenne du dialogue interculturel »

Le 5 octobre, la Commission a adopté une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil visant à déclarer 2008 "Année européenne du dialogue interculturel". Dotée d'un budget global de 10 millions d'euros, l'Année européenne s'appuiera sur la richesse et la diversité d'une série de projets concrets qui seront mis en œuvre en 2008, au travers de programmes et autres actions communautaires dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la citoyenneté.

Trois types d'actions constitueront les objectifs opérationnels :

- Une **campagne d'information et de promotion** des objectifs de l'Année européenne - celle-ci étant identifiée par un logo - qui pourrait concentrer la moitié du budget ;
- des **subventions d'actions à l'échelle communautaire**, qui concerneront un nombre limité d'actions emblématiques d'envergure européenne (par exemple de grands événements festifs ou sportifs) visant à la sensibilisation, en particulier des jeunes, aux objectifs de l'Année européenne ;
- des **co-financements d'actions à l'échelle nationale** ayant une forte dimension européenne.



La préparation de l'Année devra être étroitement coordonnée avec la préparation et la mise en œuvre de l' "Année européenne de l'Egalité des chances pour tous" en 2007 afin de maximiser les synergies et la complémentarité de ces deux initiatives. Cette proposition doit être examinée par le Parlement européen et le Conseil, pour une **adoption en co-décision d'ici la fin 2006**.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/culture/portal/index_fr.htm

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1226&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Union européenne en bref

2006 proclamée « Année européenne de la mobilité des travailleurs »

A l'initiative du Commissaire Vladimir Spidla, la Commission européenne a proclamé 2006 "**Année européenne de la Mobilité des travailleurs**". Dotée d'un budget de **6 millions d'euros**, elle doit permettre de **sensibiliser les citoyens aux avantages du travail à l'étranger ou d'un nouvel emploi**. Il s'agit de la première année européenne axée à la fois sur des questions de mobilité et de travail. Le lancement officiel de l'année de la mobilité professionnelle se fera en février 2006 en présence du Président de la Commission, José Manuel Barroso et de plusieurs membres du Collège.

Du budget annuel 2006 de 6 millions d'euros, environ 4,3 millions seront consacrés à des projets de sensibilisation à la mobilité, lesquels devront être soumis dans le cadre d'un appel de propositions. Le reste de l'enveloppe sera utilisé pour des manifestations de grande envergure comme la Conférence de Vienne sur la mobilité (juin) ou la "Job Fair Europe" (septembre) qui prévoit l'organisation de foires professionnelles dans quelque 100 villes européennes. Des études sur l'impact de la mobilité et des projets d'amélioration des données statistiques sur ce thème seront également prévus (d'ici mi-2006, la Commission fera un rapport sur la mobilité des travailleurs sur base de statistiques actualisées). Un prix européen sera décerné à l'organisation dont la contribution à la mobilité professionnelle aura été la plus importante.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/817&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref

Eurobaromètre : des citoyens européens sensiblement moins enthousiastes sur l'avenir de l'Europe

Les résultats du dernier sondage Eurobaromètre effectué entre mai et juin 2005 (avant le résultat des référendums français et néerlandais, sur la Constitution européenne) montrent un tassement de certains indicateurs par rapport aux opinions exprimées à l'automne 2004. C'est notamment le cas pour la confiance accordée aux institutions de l'UE et le sentiment d'appartenance à l'UE. Le soutien aux futurs élargissements accuse aussi une légère baisse, et une majorité de citoyens se prononcent pour une entrée sélective des pays, soulignant leur méfiance à l'égard de la Turquie. Malgré des performances économiques insatisfaisantes, l'UE ne manque pas d'atouts et serait même en avance sur les Etats-Unis dans certains domaines, souligne aussi l'enquête qui est disponible sur le site Internet:

http://europa.eu.int/comm/public_opinion/index_fr.htm

[Retour sommaire](#)



Union européenne en bref

Inauguration de l'Espace Interrégional européen Bretagne-Pays de Loire-Poitou Charentes et de l'Antenne interrégionale Centre-Auvergne-Limousin

Deux regroupements de régions françaises ont inauguré, le 12 octobre, leur bureau de représentation à Bruxelles. Les Régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charente ont ouvert, en présence de leurs Présidents respectifs, Jean-Yves Le Drian, Jacques Auxiette et Ségolène Royal, un "Espace interrégional" qui a notamment pour fonction d'assister et de représenter leurs élus auprès des institutions européennes et des organes consultatifs européens. Cet espace diffusera auprès des Régions l'information sur les activités et politiques de l'UE. Les Régions Centre, Auvergne et Limousin ont également officiellement célébré l'ouverture de leur "Antenne interrégional" au Comité des Régions.

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref

Annuaire 2005 des régions européennes

Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes, a publié le 13 octobre la nouvelle édition de l'annuaire statistique des régions de l'UE, qui couvre les 254 régions des 25 États membres de l'UE définies au niveau 2 de la nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 3), ainsi que les 14 régions de Bulgarie et de Roumanie. Cette édition inclut cette année des chapitres sur la population, l'agriculture, le PIB, les comptes des ménages, le marché de l'emploi, les transports, la science, la technologie et l'innovation, les entreprises, la santé, les statistiques urbaines, l'éducation et le tourisme. La diversité régionale de l'Europe est mise en évidence par des cartes, des graphiques et des commentaires.

Eurostat, "Régions: Annuaire statistique 2005" : <http://europa.eu.int/comm/eurostat/>

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref

Le SGCI devient le Secrétariat général des affaires européennes

Le service du Premier ministre chargé de coordonner l'activité des ministères sur l'Europe change de nom : il devient le Secrétariat général des affaires européennes.

C'est en 1948, au lendemain de la seconde guerre mondiale, qu'a été institué le "Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne" ou SGCI. Il était chargé d'assurer la coordination interministérielle en vue de préparer les décisions du Gouvernement français concernant l'aide du plan Marshall.

Administration de mission placée sous l'autorité directe du Premier ministre, le SGCI a progressivement été appelé à couvrir l'ensemble des domaines définis par le traité sur l'Union européenne, à l'exception de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) qui reste de la compétence du ministère des Affaires étrangères. L'appellation qui lui avait été donnée à l'origine ne rendait donc plus compte de la réalité de ses attributions. Pour marquer sa volonté de donner aux questions européennes une place centrale dans notre débat politique, au lendemain de l'échec du référendum du 29 mai, le Premier ministre a décidé de présider une fois par mois un Comité interministériel sur l'Europe, outil de coordination politique qui doit permettre de définir et de présenter une vision stratégique et cohérente du projet européen de la France. C'est le SGCI sous son nouveau nom de "Secrétariat général des affaires européennes" (SGAE), qui devra en assurer le secrétariat.

[Retour sommaire](#)



Union européenne en bref

Approbation du nouveau programme de travail de la Commission européenne pour 2006

Le Président José Manuel Barroso a formellement adopté, le 25 octobre, le programme de travail pour 2006 de la Commission européenne. Ce programme de travail vise la compétitivité et la justice sociale, la protection des citoyens et la promotion de leurs libertés, la promotion des valeurs de l'Europe dans le monde. Il s'agit, selon le Président, de convaincre les Européens que l'Union est un élément essentiel pour résoudre les problèmes auxquels l'Europe est confrontée. Ce programme sera revu mi-2006 pour, le cas échéant, en adapter les priorités. Pour l'heure il est axé sur les grands objectifs stratégiques de la Commission, tels qu'ils avaient été développés au début de son mandat: prospérité, solidarité, sécurité et Europe en tant que partenaire mondial.

Le volet législatif du programme est publié sur le site de la Commission:

http://europa.eu.int/comm/atwork/programmes/index_fr.htm

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref

Résultat positif du référendum suisse sur la libre circulation des travailleurs

56% des Suisses ont voté, le 25 septembre, en faveur de l'extension aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne de l'accord UE/Suisse sur la libre circulation des travailleurs.

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref

Le nouveau réseau d'information sur l'Union européenne

La Représentation de la Commission européenne a présenté, le 29 juin 2005, les 39 relais d'information Europe Direct sélectionnés pour la France. Ce dispositif, guichet unique d'information pour les citoyens, remplace les anciens Infos-Points Europe et les Carrefours ruraux européens. Ces relais mettent à la disposition du public un véritable service d'accueil et de documentation ouvert à toutes les questions. Ils donnent aussi la possibilité au public d'utiliser des lignes téléphoniques pour contacter le numéro vert d'Europe Direct – 00 800 6 7 8 9 10 11 – et des postes informatiques pour mener les recherches.

Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/823>

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref

Election du président d'Eurochambres

L'assemblée plénière d'Eurochambres, réunie à Stavanger en Norvège, a élu Pierre Simon, président de la Chambre de Commerce de Paris, comme président de l'organisation (qui a, dans 44 pays, des membres représentant plus de 18 millions d'entreprises) à partir du 1er janvier 2006. M. Simon succède à Christoph Leitl, qui était à la tête d'Eurochambres depuis 2001.

[Retour sommaire](#)



Union européenne en bref

Observateurs bulgares et roumains au Parlement européen

Le Parlement européen a adopté, lors de la session plénière de juillet, une résolution commune proposée par le PSE, les Verts, l'ALDE, le GUE/NGL et l'UEN sur le processus d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Dans cette résolution, les députés confirment et appuient la décision prise le 9 juin par la Conférence des présidents des groupes politiques du Parlement, à savoir que les deux pays adhérents peuvent envoyer des observateurs au Parlement européen à compter du 26 septembre 2005, et jusqu'à l'adhésion prévue le 1er janvier 2007. L'arrivée des observateurs leur permet non seulement de se familiariser avec les travaux du PE, mais leur présence pourra aussi renforcer les préparatifs des deux pays en vue de l'adhésion.

Le Parlement européen a pris acte, lors de la session plénière du 26 septembre de la liste des 35 observateurs roumains et les 18 observateurs bulgares qui participent aux activités du PE mais sans droit de vote.

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref

Ernest-Antoine Seillière à la tête de l'UNICE

Depuis le 1er juillet, Ernest-Antoine Seillière, PDG de Wendel Investissement et ancien Président du Medef (Mouvement des Entreprises de France), succède à Jürgen Strube à la tête de l'Unice (patronat européen).

[Retour sommaire](#)

Union européenne en bref

Multilinguisme

A l'occasion de la "Journée européenne des langues" célébrée ce 26 septembre, la Commission européenne a publié les résultats d'une enquête Eurobaromètre, sur les connaissances linguistiques des citoyens européens réalisée en juin dernier. Il ressort de cette enquête que :

- 50% de la population déclare pouvoir s'exprimer dans une langue étrangère (contre 47% en 2001 pour l'UE15). Les résultats sont toutefois très différents d'un pays à l'autre (29% en Hongrie, 30% au Royaume-Uni, 36% en Espagne, en Italie et au Portugal contre 99% au Luxembourg) ;
- l'anglais est connu comme deuxième langue par un tiers de la population (en moyenne), est suivi de l'allemand (12%) qui a pris un léger avantage sur le français (11%) d'après le dernier élargissement de l'UE. Après l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, le russe se place en quatrième position dans les langues étrangères les plus utilisées dans l'Union, à égalité avec l'espagnol ;
- les étudiants sont les personnes les plus susceptibles de parler une langue étrangère: près de 8 étudiants sur 10 peuvent utiliser au moins une langue étrangère.

La Commission considère la mobilité comme le facteur essentiel pour inciter les citoyens à mieux se connaître et apprendre les langues et à adopter des actions qui contribuent à cet objectif comme le programme Erasmus, le programme Jeunesse, et l'action de jumelage de villes. Elle a adopté d'autre part en juillet 2003, un plan d'action intitulé "Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique" et s'est engagée à entreprendre 45 actions au niveau européen entre 2004 et 2006 dans l'espoir d'encourager d'autres initiatives aux niveaux national, régional ou local. Elle publiera cet automne une communication sur le multilinguisme dans laquelle elle exposera sa stratégie pour les années à venir.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1179&format=HTML&aged=0&language=FR&uiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)



L'Union européenne par thèmes

Agriculture Aides pour promouvoir les produits de l'Union européenne à l'étranger

La Commission européenne a adopté, le 26 octobre, **15 programmes** présentés par huit Etats membres de l'UE visant à vanter les mérites, à l'étranger, de la consommation de produits agricoles européens. Le budget communautaire contribue à hauteur de **13 millions d'euros** à ces actions de promotion portant sur le vin, les produits laitiers, la viande, les fleurs et les jus de fruits. Le niveau de contribution du budget de l'UE s'élève à **50% des dépenses totales**.

Les campagnes de promotion (publicités, relations publiques...) sont ciblées sur les marchés des pays tiers suivants: Etats-Unis, Canada, Japon, Russie, Ukraine, Chine et Suisse. Les Etats membres de l'UE dont les programmes ont été acceptés sont: Grèce (deux programmes), Italie (cinq programmes), France/Espagne (un programme commun), Chypre (deux programmes), Pays-Bas (trois programmes), Pologne et Lituanie (un programme pour chacun des pays). La plupart de ces programmes ont une durée de trois ans, à partir de 2005.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1348&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Agriculture Communication sur les simplifications des règles de la PAC

La Commission européenne a adopté, le 19 octobre, une communication de Mariann Fischer Boel sur **les simplifications à apporter aux règles de la Politique agricole commune (PAC)**. Elle propose, en particulier, la mise en place d'une organisation commune de marché (OCM) unique afin de réduire les contraintes administratives et les coûts qui pèsent sur les agriculteurs et les administrations. Une proposition législative pourrait être présentée en 2006, à la lumière des commentaires des autres institutions européennes et des parties intéressées. La Commission organisera l'année prochaine une conférence sur le sujet de la simplification des règles de la PAC.

La communication de la Commission propose de :

- supprimer les dispositions superflues ou périmées de la réglementation existante ;
- regrouper les OCM existantes en une seule OCM afin de disposer d'un ensemble unique de règles harmonisées dans les domaines de la politique de marché (intervention, stockage privé, contingents tarifaires à l'importation, restitutions à l'exportation, mesures de sauvegarde, promotion des produits agricoles, règles applicables aux aides d'Etat);
- aider les administrations nationales à réduire les contraintes imposées aux agriculteurs ;
- mettre en place un plan d'action comportant des mesures concrètes en vue de simplifier la PAC en 2006.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1309&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)



Après l'accord politique des Etats membres de l'UE sur le nouveau Fonds européen agricole de développement rural pour la période 2007-2013, la Commission européenne a adopté, le 5 juillet, les orientations stratégiques de la Communauté pour cette politique. Ce document servira de catalogue de priorités pour les Etats membres qui devront finaliser, au plus tard au début de 2006, leurs plans stratégiques nationaux de développement rural.

Les orientations stratégiques ont pour objectif :

- d'identifier les régions dans lesquelles l'utilisation du soutien communautaire en faveur du développement rural crée le plus de valeur ajoutée,
- d'établir le lien avec les principales priorités de l'UE (Göteborg, Lisbonne),
- d'assurer la cohérence avec les autres politiques communautaires (cohésion et environnement).

Le document identifie les actions clés en fonction des quatre axes d'intervention connus :

Compétitivité des secteurs agricole et forestier

Pour renforcer et dynamiser le secteur agroalimentaire européen, il conviendrait de prendre des mesures destinées à :

- faciliter l'innovation et l'accès à la recherche et au développement ;
- améliorer l'intégration dans la chaîne agroalimentaire (recours aux services de conseil et d'assistance) ;
- encourager l'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC) (les crédits doivent compléter les initiatives de la Commission telles que i2010 dans les domaines du commerce électronique, des compétences numériques et de l'apprentissage en ligne) ;
- stimuler un esprit d'entreprise dynamique ;
- développer de nouveaux débouchés (soutien des investissements et de la formation dans le domaine de la production non alimentaire pour créer de nouveaux débouchés et développer des matières énergétiques renouvelables et des biocarburants) ;
- améliorer les performances environnementales ;
- restructurer le secteur agricole (en particulier dans les nouveaux Etats membres).

Environnement et paysage

Les actions prioritaires retenues sont:

- promouvoir les services environnementaux et les pratiques agricoles respectueuses des animaux ;
- préserver les paysages cultivés ;
- lutter contre le changement climatique ;
- renforcer la contribution de l'agriculture biologique ;
- encourager les initiatives économiques/environnementales où tous sont gagnants ;
- encourager l'équilibre territorial.

Qualité de vie dans les zones rurales

Les mesures prévues devraient contribuer à la création de possibilités d'emploi:

- développer l'activité économique et les taux d'emploi dans l'économie rurale au sens large ;
- encourager l'entrée des femmes sur le marché du travail (développer les structures de garde d'enfants dans les zones rurales pour faciliter l'accès des femmes au marché du travail) ;
- développer les microentreprises et l'artisanat ;
- former les jeunes aux compétences rurales traditionnelles (pour tirer parti de la demande en matière de tourisme, d'activités récréatives, de services environnementaux et de produits de qualité) ;
- encourager le développement du tourisme ;
- moderniser les infrastructures locales, en particulier dans les nouveaux États membres (télécommunications, transport, énergie et eau).

Capacités locales pour l'emploi

Le soutien au titre de l'axe "Leader" offre la possibilité, dans le cadre d'une stratégie de développement local fondée sur les besoins et les atouts locaux, de combiner les trois objectifs précédents (compétitivité, environnement et qualité de la vie/diversification). Les actions clés énumérées sont:

- constituer une capacité locale de partenariat, d'animation et de promotion de l'acquisition des compétences
- encourager le partenariat public-privé ;
- promouvoir la coopération et l'innovation ;
- améliorer la gouvernance locale.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/845&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Agriculture

Adoption par la Conseil d'un règlement sur le développement rural

Le règlement européen sur le **développement rural** (88,75 milliards d'euros) a été formellement adopté par les ministres de l'Agriculture de l'UE au Conseil du 19 septembre. Ce règlement, qui avait reçu l'accord unanime du Conseil le 20 juin, fixe le **mécanisme d'octroi des Fonds européens pour le développement rural à partir de 2007**. Cet accord abaisse les seuils minimums de dépense pour les trois axes de la politique de développement rural: 10% pour l'amélioration de la compétitivité et de la sylviculture (Axe 1) et pour les mesures de diversification (Axe 3), au lieu des 15% proposés initialement. Le taux est maintenu à 25% pour l'Axe 2 (gestion du sol). Le règlement comprend aussi des règles plus souples sur le financement des PME, et il prévoit plus de fonds pour les forêts. La prime d'installation pour les jeunes agriculteurs a également été augmentée; passant ainsi de 40.000 à 55.000 euros. De plus, les taux d'aide pour les zones les plus reculées et les moins favorisées ont généralement été augmentés.

[Retour sommaire](#)

Agriculture

Transfert de crédits vers le développement rural

Le Parlement européen a approuvé, le 6 septembre à Strasbourg, **la décision permettant de transférer en 2006, 655 millions d'euros de la rubrique 1a (dépenses de marché) vers la rubrique 1b (développement rural) du budget de l'UE**, conformément au principe de modulation des aides directes introduit par la réforme en 2003 de la Politique agricole commune (PAC). Conseil et Parlement s'étaient mis d'accord, le 15 juillet, pour approuver cette proposition qui exige un ajustement technique des perspectives financières actuelles (2000-2006).

[Retour sommaire](#)

Agriculture

Accord bilatéral sur le commerce des vins

La Commission européenne a annoncé, le 15 septembre, la **signature d'un accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis sur le commerce des vins**. Cet arrangement protégera les dénominations communautaires et sauvegardera le marché américain, extrêmement précieux en tant que premier débouché des vins européens à l'exportation. Ce paquet porte sur les pratiques œnologiques et les procédures américaines d'importation des vins, mais laisse de côté les grands sujets qui divisent les deux partenaires, à savoir la protection des indications géographiques européennes sur le territoire des Etats-Unis et les règles d'étiquetage des vins.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1145&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)



L'Union européenne continue de produire plus de vin qu'elle n'en consomme. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne a alloué, le 13 octobre, **450 millions d'€ pour aider les pays producteurs à reconverter leurs vignobles et à s'adapter aux conditions de marché**. Ces allocations financières annuelles doivent aider les États membres à restructurer et à reconverter un certain nombre d'hectares de vignobles afin d'endiguer la surproduction. Le secteur vitivinicole de l'UE, pour lequel des réformes sont annoncées en 2006, doit faire face à une baisse de la demande et à la concurrence plus acharnée des vins du Nouveau Monde. D'où l'existence d'importants stocks excédentaires et le recours, cette année, à une série de mesures de distillation de crise, selon lesquelles le vin qui ne peut être vendu à des conditions normales de marché est converti en biocarburants et réservé à d'autres usages industriels. Depuis le mois de mai dernier, 838 millions de litres de vin au total ont été convertis en biocarburants, avec le soutien financier de l'UE, en Hongrie, en France, en Espagne, en Italie et en Grèce.

Le montant des subventions accordées à chaque pays membre est proportionnel aux superficies de production : l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal disposent des enveloppes les plus importantes avec respectivement : 149 millions, 108 millions, 103 millions et 45 millions d'€.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1275&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Annoncé conjointement par la présidence luxembourgeoise en exercice et les présidents de la Commission et du Parlement, suite au rejet par la France du texte du traité constitutionnel, le "Plan D, pour Démocratie, Dialogue et Débat" a fait l'objet d'une communication adoptée le 12 octobre à l'initiative de la Vice-Présidente Margot Wallström.

Cette nouvelle approche sera mise en oeuvre en deux étapes. Dans une première phase, par la mise en oeuvre d'un plan d'action, qui prévoit la mise en oeuvre d'une cinquantaine d'actions concrètes visant à mieux utiliser les ressources déjà existantes et à améliorer les capacités de communication et d'information à l'intérieur même de la Commission.

Dans une deuxième phase, la Commission envisage de présenter, en automne de cette année, un Livre blanc dans lequel elle proposera une vision politique plus globale de communication ainsi que des initiatives à réaliser à moyen et à long terme, en coopération avec les autres institutions et acteurs. La Commission propose dans ce cadre un budget de six milliards d'euros en 2006 pour des activités d'information et de communication. Ce Livre Blanc traitera aussi du rôle que les gouvernements des États membres auront à jouer dans l'information des citoyens.

La Commission européenne souhaite obtenir pour avril 2006 des conclusions sur les débats qui auront été menés dans chacun des États membres sur l'avenir de l'Europe, de manière à préparer sa conférence du "Jour de l'Europe" qu'elle organisera le 9 mai avec des représentants des États membres et de la société civile et les parlementaires européens et nationaux.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/995&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1272&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)



Communication Report de l'initiative « Transparence »

L'initiative de la Commission européenne destinée à améliorer la popularité des institutions européennes, à la faveur d'une plus grande transparence et de normes éthiques renforcées, a été reportée au 9 novembre. Baptisé "transparence", ce projet conjoint du Président de la Commission José Manuel Barroso, du vice-président Siim Kallas (Réforme administrative) et de quatre autres commissaires, vise à garantir une certaine uniformité des règles d'ouverture entre les institutions et les États membres.

[Retour sommaire](#)

Culture Edition 2005 des Journées européennes du Patrimoine

Le lancement officiel de l'**édition 2005 des Journées européennes du patrimoine (JEP)** a eu lieu, le 2 septembre dernier à Prague. La capitale de la République tchèque avait été choisie cette année comme ville organisatrice avec Chrudim, ville historique de Bohême orientale. L'objectif de cet événement, né en 1991 à l'initiative des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe, est de donner au grand public l'occasion d'avoir un **accès privilégié au patrimoine culturel des 48 pays signataires de la Convention culturelle européenne**. La participation financière de l'Union européenne à l'organisation des Journées européennes du patrimoine s'élève à 50%. Il s'agit d'une action conjointe depuis 1999, qui se concrétise par un travail commun sur l'interprétation du patrimoine et le suivi d'une méthodologie. Le projet a suivi une double évolution depuis sa création: évolution vers un projet populaire et non élitiste qui englobe toute l'Europe, d'une part, et évolution dans son contenu avec non seulement un accès aux monuments historiques, qui constituait la base des JEP au début de leur existence, mais aussi une représentation des savoir-faire du monde artisanal, des traditions populaires, des arts et métiers.

[Retour sommaire](#)

Culture Augmentation des fonds européens d'échanges culturels et d'éducation

La commission de la culture du Parlement européen a adopté, le 12 septembre, quatre rapports qui proposent une **augmentation des fonds pour les programmes européens d'échanges culturels et d'éducation sur la période 2007-2013**. Ces rapports ont été approuvés dans le cadre de la procédure de codécision, à d'écrasantes majorités. Les thèmes couverts par les quelque 700 amendements déposés pour ces quatre rapports sont :

- **l'éducation et la formation tout au long de la vie**, regroupant six programmes distincts d'enseignement et de formation (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius, Jean Monnet, Grundtvig, Transversal),
- **les échanges de jeunes** (Jeunesse en action),
- **le secteur audiovisuel** (Media 2007),
- **les échanges transfrontaliers, les festivals et les réseaux** (Culture 2007).

Si les députés ont préconisé plus de fonds que la Commission européenne n'en a prévu pour trois des quatre programmes pour la période budgétaire 2007-2013, leurs demandes restent bien dans les limites de la proposition de budget du Parlement européen.

[Retour sommaire](#)

Développement Nouveau cadre pour la politique de développement de l'Union européenne

La Commission a approuvé, le 13 juillet, la proposition de déclaration politique créant un **nouveau cadre pour la politique de développement de l'UE au cours des cinq prochaines années**. Le Collège a marqué son accord sur un texte qui entend mettre à jour la déclaration politique de 2000 et fédérer les États membres et la Commission européenne autour de principes et d'objectifs communs pour une politique de développement de l'UE plus efficace, mieux coordonnée et plus cohérente, au service de l'éradication de la pauvreté dans un monde globalisé.



Présenté dans une communication intitulée "**La politique de développement de l'Union européenne - Le consensus européen**", le cadre proposé contient, dans sa **première partie**, un socle d'objectifs, de valeurs et de principes communs, et développe les liens entre développement et sécurité, développement et environnement, développement et la dimension sociale de la mondialisation. Dans sa **deuxième partie**, il décline les orientations pour la mise en œuvre de la politique de développement en précisant le rôle spécifique que jouera la Commission européenne.

Cette proposition a vocation à déboucher en fin d'année sur une déclaration conjointe du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne, qui, jettera les bases d'une véritable stratégie commune de développement et dotera UE et les Etats membres d'une base commune pour une politique de développement.

Pour plus d'informations:

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/902&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Dimension urbaine Le rapport Beaupty plaide pour un nouveau partenariat entre l'UE et les villes d'Europe

La commission de la politique régionale du PE a adopté à la quasi unanimité, le 12 septembre, le rapport d'initiative de Jean-Marie Beaupty (ALDE, France), président de l'Intergroupe URBAN-Logement au PE sur "**La dimension urbaine dans le contexte de l'élargissement**". L'objectif est **d'introduire la dimension urbaine dans le cadre des futurs règlements sur les fonds structurels qui accompagneront les perspectives financières 2007-2013**.

En adoptant ce rapport, les députés se sont dits convaincus que les villes, notamment petites et moyennes, ont un rôle central à jouer dans la réalisation des objectifs de Lisbonne et de Göteborg, et demandent la reconnaissance de la politique urbaine en général. En particulier, les parlementaires invitent la Commission à promouvoir des outils de développement urbain durable accessibles à toutes les villes.

[Retour sommaire](#)

Education 6 millions d'€ pour aider la coopération européenne pour l'utilisation des TIC à des fins éducatives

La Commission européenne va **affecter 6 millions d'euros** afin de soutenir **27 nouveaux projets lancés en 2005, dans le cadre de l'action Minerva**. Lancée en 1999, Minerva vise à favoriser la coopération européenne pour **l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins éducatives** et s'inscrit dans le cadre plus large de Socrates, le programme communautaire d'éducation et de formation. Son objectif est d'aider les écoles à tirer le meilleur parti possible des nouveaux outils pédagogiques basés sur les nouvelles technologies. A travers Minerva, la Commission se concentre tout particulièrement sur le développement de l'éducation ouverte et à distance, un domaine clé pour la diffusion de l'éducation et la formation tout au long de la vie en Europe. Chaque projet fait intervenir entre 5 et 8 partenaires originaires d'au moins trois pays européens et bénéficie, en moyenne, d'une subvention d'environ 225 000 euros. Les domaines thématiques sont diversifiés (langues, études économiques et commerciales, mathématiques) et les nouvelles technologies mises en œuvre vont de la vidéo en ligne aux technologies mobiles.

Pour plus d'informations:

www.europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/minerva/index_en.html

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1349&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)



Education

2^{ème} génération de masters « Erasmus Mundus »

La Commission européenne a sélectionné, pour la deuxième génération de masters, 803 étudiants de pays tiers et 133 universitaires du monde entier qui recevront des bourses Erasmus Mundus pour l'année académique (2005-2006). Ces jeunes gens, dont les candidatures ont été choisies parmi plusieurs milliers de demandes, étudieront en Europe pendant une ou deux années pour obtenir un master européen sanctionnant l'un des 35 cours de master Erasmus. Près de 30 millions d'euros seront investis pour cette deuxième génération de cours. Un montant de 1,5 million d'euros a été consacré pour financer les bourses des universitaires.

Le programme Erasmus Mundus est entré en vigueur le 20 janvier 2004 et a pour objectif de renforcer la coopération européenne et les relations internationales dans le domaine de l'enseignement supérieur. La première génération de masters a accueilli 140 étudiants et 42 universitaires en automne 2004.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1177&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>
<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/833&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Education

Publication par Eurydice d'une étude relative à « l'éducation et la citoyenneté en Europe »

Eurydice vient de publier une étude intitulée "l'éducation à la citoyenneté à l'école en Europe" qui en dresse un état des lieux aux niveaux de l'enseignement primaire et secondaire de trente pays européens. Cette étude conclue que le renforcement de la cohésion sociale et ainsi une participation plus active des citoyens à la vie sociale et politique sont aujourd'hui, plus que jamais, au cœur des préoccupations des gouvernements et de l'Union européenne. L'étude est disponible en ligne, en français et en anglais, à l'adresse suivante : <http://www.eurydice.org/Documents/citizenship/fr/FrameSet.htm>

[Retour sommaire](#)

Education

Bilan 2005 du programme Leonardo II

Leonardo da Vinci II, programme communautaire de formation et d'enseignement professionnel, connaît un succès croissant depuis sa mise en route en 2000. En 2005, quelque 3015 projets auront été sélectionnés à travers l'Europe élargie (UE25, pays de l'EEE et les trois pays associés, Bulgarie, Roumanie et Turquie) pour un total de 70.000 stages (soit une moyenne de 23 stagiaires par projet), correspondant à un budget de 120 millions d'euros pour 2005. Près de la moitié des bénéficiaires sont des jeunes en formation professionnelle initiale qui partiront dans une entreprise ou une institution de formation professionnelle à l'étranger pour une période entre 3 semaines et 9 mois. En cinq ans, le nombre de boursiers a pratiquement doublé. Au total, de 2000 à 2005, près de 300.000 personnes ont pu bénéficier d'une bourse Leonardo. Avec le lancement en janvier 2005 d'Europass (passeport européen pour la formation et la qualification professionnelles), les stagiaires verront, en outre, les qualifications et compétences acquises dans un autre pays reconnues dans leur pays d'origine.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/964&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>
<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/885&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)



Education

Sélection par la Commission des projets du programme Tempus

La Commission européenne a sélectionné, au titre du programme Tempus, 108 projets de coopération universitaire dont le lancement a eu lieu le 1er septembre 2005. Chaque projet a une durée de deux ou trois ans et associe au minimum trois universités de l'Union européenne et des pays voisins. Ils bénéficieront d'une participation communautaire de 44 millions d'euros. Tempus est un programme communautaire destiné à soutenir la modernisation de l'enseignement supérieur dans 27 pays d'Europe orientale, d'Asie centrale, des Balkans occidentaux et de la région méditerranéenne.

L'objectif visé est de transférer des connaissances des universités de l'UE vers des établissements des pays partenaires, dans les domaines de l'élaboration des programmes d'études, de la gestion universitaire et du renforcement des capacités. Ces initiatives associent au moins une université d'un pays partenaire, une université d'un Etat membre de l'UE et une entité (universitaire ou non) située dans un Etat membre différent. La mobilité est un facteur essentiel de ces projets qui comportent ainsi des échanges de professeurs, d'administrateurs et d'étudiants des pays partenaires vers l'UE et vice versa.

Pour plus d'informations :

<http://www.etf.eu.int/tempus.nsf>.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/886&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Emploi et Affaires sociales

Guide sur la contribution de l'Union européenne au modèle social européen

La Commission européenne (DG Emploi/Affaires sociales) vient de publier un guide, qui examine **comment l'UE contribue au modèle social européen**. Quinze papiers politiques très concis expliquent l'action de la Commission pour créer plus d'emplois de qualité, garantir un haut niveau de protection sociale, promouvoir l'égalité des chances ainsi que le rôle joué par les instruments de la politique sociale (Fonds social européen, dialogue social, dialogue avec la société civile, méthode de coordination ouverte, législation en matière de politique sociale). Un papier conclusif porte sur la dimension sociale de la mondialisation. Le guide est disponible uniquement en anglais sur le site : www.europa.eu.int/comm/employment_social/social_model/index_en.html.

[Retour sommaire](#)

Emploi et Affaires sociales

Proposition de directive pour faciliter la mobilité professionnelle en améliorant la portabilité des droits à pension complémentaire

Vladimir Špidla, Commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, a présenté le 20 octobre, une **proposition de directive qui vise à lever les obstacles réglementaires nés des divergences nationales en matière de régimes complémentaires de retraite**. Ces entraves concernent les conditions d'acquisition des droits de pension, les conditions de préservation des droits dormants, le transfert des droits acquis. La proposition améliore aussi l'information fournie aux travailleurs sur les conséquences de la mobilité professionnelle pour les droits à pension. Elle fixe au 1er juillet 2008 la date d'entrée en vigueur de la directive, en permettant une période transitoire, voire une exemption, pour certaines dispositions. Son adoption aura lieu selon la procédure de codécision avec vote à l'unanimité au Conseil.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1320&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)



Emploi et Affaires sociales Nouveau rapport de la Commission sur l'emploi en Europe

Vladimir Spidla, commissaire en charge de l'emploi, a présenté, le 19 octobre 2005, le **nouveau rapport de la Commission européenne sur l'emploi en Europe**. Ce dernier révèle que, malgré une faible croissance économique, le taux de croissance de l'emploi dans l'Union a doublé pour atteindre 0,6% alors que le taux de chômage s'est stabilisé autour de 9% en 2004. Le nouveau rapport montre l'efficacité des politiques de l'emploi grâce aux importantes réformes engagées, en application de la Stratégie européenne pour l'emploi. Le rapport est disponible sur:

[Retour sommaire](#)

Emploi et Affaires sociales Lancement du site LOCIN sur les initiatives locales de lutte contre l'exclusion

Soutenu par la Commission européenne (DG Recherche), le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN) a lancé le 8 septembre, à Bruxelles, **un site web européen sur les initiatives locales de lutte contre l'exclusion sociale**.

Baptisé LOCIN, ce site vise à compiler des exemples de bonnes pratiques menées par des ONG, des municipalités ou d'autres institutions. Le site est conçu pour identifier les facteurs clés de succès et de pérennité des initiatives locales de lutte contre l'exclusion sociale et encourage le démarrage d'initiatives efficaces au travers d'un apprentissage mutuel dans des domaines aussi variés que l'emploi, le travail social, le logement, la santé, l'éducation, la formation, la culture, le sport, etc.. Cette plate-forme Internet est librement accessible et multilingue. Elle rassemble de l'information qualitative sur plus de 170 initiatives locales, de l'information sur les contextes nationaux, une bibliographie commentée et des références à des centres de recherche dans six pays de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, Italie, Royaume-Uni) ainsi que des liens utiles vers des sites web associatifs, de recherche et de politique. Infos: fintan.farrell@eapn.skynet.be ; <http://www.locin.info>

[Retour sommaire](#)

Energie Plan d'action pour la bio-énergie

Renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique, la protection de l'environnement et du climat et stimuler l'emploi dans les zones rurales : ce sont les objectifs d'un plan d'action que la Commission européenne devrait adopter le 23 novembre pour la bio-énergie (biomasse et biocarburants), une source d'énergie qui, à la différence des autres énergies renouvelables telles que le soleil ou le vent, n'est pas gratuite. Le plan cible la biomasse pour la production de chaleur et d'électricité (déchets forestiers et agricoles et fraction organique des déchets municipaux) et l'utilisation non alimentaire de céréales et d'oléagineux pour la production de biocarburants. Résultats attendus: une réduction annuelle d'émissions de gaz à effet de serre de 185 millions de tonnes de CO2 et 500.000 emplois. La bio-énergie couvre actuellement 4% des besoins énergétiques de l'Union.

[Retour sommaire](#)

Energie Lancement d'une campagne de sensibilisation en faveur de l'énergie durable

La Commission européenne a lancé, le 18 juillet, une **campagne de communication pour la période 2005-2008** en faveur de l'énergie durable qui vise à sensibiliser davantage les décideurs politiques et économiques aux échelons local, régional, national et européen, répandre les bonnes pratiques, assurer un niveau élevé de sensibilisation, de compréhension et de soutien de la part du public, ainsi qu'à stimuler une augmentation des investissements privés dans les technologies des énergies renouvelables. Dotée d'un budget de **3,7 millions d'euros**, cette campagne veut, face aux défis que représentent le changement climatique, la diversification de l'approvisionnement et la maîtrise de la demande énergétique.



Pour la Commission, cette action doit contribuer à la réalisation des buts de la politique énergétique de l'UE: il s'agit notamment d'accroître la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'énergie pour atteindre 12% d'ici 2010 tout en réalisant des économies substantielles en matière de consommation d'énergie qui pourraient, selon le récent Livre vert de la Commission sur l'efficacité énergétique, atteindre 20 % à l'horizon 2020.

La Campagne européenne pour l'énergie durable 2005-2008 prévoit notamment le soutien et la promotion d'actions au niveau des villes, des régions, des collectivités locales et territoriales visant à couvrir les besoins énergétiques à 100 % grâce aux sources d'énergie renouvelables : des zones rurales; dans le domaine des transports ; sur le plan de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes d'éclairage.

La campagne s'appuiera sur des Partenariats pour l'énergie durable qui en constitueront le principal instrument: ces partenariats réuniront des organisations qui mettent ou prévoient de mettre en œuvre un projet ou un programme destiné à avoir des effets sensibles en matière de durabilité sur l'environnement énergétique communautaire. Enfin, la campagne sera marquée par des événements annuels (conférences et remise du Prix de l'énergie durable) et sera dotée d'un site internet pour informer les décideurs, les médias et le public.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/959&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire / Retour début](#)

Entreprises et Industrie

Nouveau prix européen des entreprises

A l'occasion du Conseil Compétitivité du 11 octobre à Luxembourg, le Commissaire à l'Industrie Günter Verheugen et le Secrétaire d'Etat britannique au Commerce et à l'Industrie et président en exercice du Conseil, Alan Johnson, ont présenté le nouveau **Prix européen des entreprises (European Enterprise Awards)** destiné à **récompenser les initiatives locales et régionales visant à encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation, à favoriser la création d'entreprises dans des zones défavorisées et à améliorer la sensibilisation à l'esprit d'entreprise dans l'enseignement.**

S'inspirant du concours britannique Enterprising Britain de 2004, ouvert à l'ensemble des autorités locales et régionales de l'Union plus la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, l'Islande et la Norvège ainsi qu'aux partenariats public-privé, le concours sera lancé publiquement par la Commission le 14 novembre à Londres. Le premier Prix européen des entreprises sera remis en novembre 2006.

Pour plus d'informations:

<http://www.european-enterprise-awards.org>

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1243&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Entreprises et Industrie

Une approche intégrée à la fois horizontale et sectorielle pour renforcer le secteur manufacturier européen

La Commission européenne a adopté, le 5 octobre, une communication intitulée **"Un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'Union – Vers une approche intégrée de la politique industrielle"**, La Commission a souligné la nécessité de **mettre en place une politique industrielle mieux intégrée en créant des conditions plus adaptées pour le secteur manufacturier européen** dans les années à venir, notamment pour faire face aux défis de la mondialisation et de l'intensité de la concurrence internationale.



L'industrie européenne emploie plus de 34 millions de personnes et représente plus de 20% du PNB communautaire, près de 75% des exportations de l'Union et plus de 80% des dépenses de recherche et de développement (R&D) de l'Union. La Commission a précisé qu'elle ne voulait pas protéger cette industrie de la concurrence mondiale, mais que celle-ci devait être ouverte et compétitive. Elle souhaite que la nouvelle politique industrielle de l'Union mette en place des instruments qui viennent compléter les efforts déployés au niveau des Etats membres pour soutenir une base industrielle solide et dynamique et qui permettent d'analyser la situation des secteurs et de réagir rapidement en cas d'essoufflement.

Pour tirer parti des points forts de l'industrie européenne, les services de la Commission ont entrepris une évaluation détaillée de la compétitivité de 27 secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction en tenant compte des contributions des parties concernées et des Etats membres. L'évaluation visait à déterminer dans quelle mesure les performances de ces secteurs sont ou pourraient être influencées par les instruments de la politique industrielle. Les **secteurs** ont été regroupés en **quatre grandes catégories**: les industries agro-alimentaires et des sciences de la vie ; les industries mécaniques et des systèmes ; les industries de la mode et du design ; les industries de base et des biens intermédiaires.

Chacune de ces grandes catégories se caractérise par des **défis particuliers**. Globalement, il s'agit de:

- créer un marché unique ouvert et concurrentiel ;
- développer les connaissances, la recherche, l'innovation et les compétences ;
- améliorer la réglementation ;
- assurer les synergies entre la compétitivité et les politiques énergétiques et environnementales ;
- assurer une participation totale et équitable sur les marchés mondiaux ;
- faciliter la cohésion sociale et économique.

Pour répondre à ces défis communs, l'approche de la Commission repose sur **deux types d'initiatives**.

Elles sont d'abord **horizontales ou trans-sectorielles** et comprennent :

- 1) une initiative pour les droits de la propriété intellectuelle (DPI) et la contrefaçon. La Commission engagera en 2006 un dialogue avec l'industrie et les parties prenantes pour déterminer ce qu'il reste à faire pour que l'industrie européenne dispose d'un ensemble de droits de propriété intellectuelle bien conçus et faire appliquer correctement les DPI dans le marché intérieur et dans les pays tiers, pour lutter contre la contrefaçon et le piratage ;
- 2) la mise en place d'un groupe de haut niveau sur la compétitivité, l'énergie et l'environnement fin 2005/début 2006 ;
- 3) les aspects extérieurs de la compétitivité et l'accès au marché. La Commission devrait publier une communication au printemps 2006 ;
- 4) un nouveau programme de simplification législative. La Commission publiera ce mois-ci une communication définissant un « programme de travail pour la simplification » axé notamment sur: automobile, construction et déchets ;
- 5) l'identification des exigences sectorielles et des insuffisances actuelles en matière de compétences (2006) ;
- 6) la gestion des mutations structurelles dans l'industrie manufacturière (fin 2005). Pour la Commission, il est essentiel que les initiatives prises au niveau de l'Union soient pleinement intégrées avec l'utilisation des fonds structurels et des instruments politiques des Etats membres;
- 7) une approche européenne intégrée de la recherche et de l'innovation industrielle (fin 2005).

L'approche de la Commission repose en outre sur des **initiatives sectorielles**:

- 1) le Forum pharmaceutique (première réunion en 2006) ;
- 2) l'examen à mi-parcours de la stratégie relative aux sciences de la vie et à la biotechnologie (2006-2007) ;
- 3) la mise en place de nouveaux groupes de haut niveau sur l'industrie chimique (2007) et l'industrie de la défense ;
- 4) le programme spatial européen ;
- 5) la mise en place de la Task Force sur la compétitivité des technologies de l'information et de la communication - TIC - (2005/2006) ;
- 6) le Dialogue politique pour la construction mécanique (2005/2006) ;
- 7) la réalisation d'une série d'études sur la compétitivité, notamment des industries des TIC, de l'alimentaire et de la mode et du design.



Interrogé sur l'impact budgétaire de cette politique, le Commissaire européen à l'Industrie, M. Verheugen a répondu que la Commission européenne pouvait lancer elle-même toutes ces initiatives sectorielles et horizontales et que ces dernières ne dépendront ni des perspectives financières, ni des Etats membres. **Seules les initiatives pour de meilleures connaissances, une meilleure formation et l'amélioration de l'innovation nécessitent un soutien financier pour lesquelles des propositions ambitieuses ont été faites dans le cadre du projet de 7ème Programme cadre pour la recherche et le développement.**

La communication est disponible sur:

http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/industry/index_fr.htm

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1225&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Environnement

Rapport à mi-parcours du programme LIFE II

La Commission européenne a publié, le 30 août 2005, son rapport de mise en œuvre de LIFE, l'instrument financier de l'Union européenne pour l'environnement. Il conclue que l'amélioration des procédures et modalités de gestion apportées au programme au cours de la période 2000-2004 porte ses fruits. Un bilan satisfaisant qui, selon la Commission, justifie, sa proposition de poursuivre sous la forme d'un programme LIFE+ (2007-2013) l'effort ainsi consenti en faveur de la mise en œuvre de la politique environnementale communautaire. Ce rapport complète un premier rapport de mise en œuvre à mi-parcours publié en novembre 2003 et couvre la période comprise entre mi-2003 et le printemps 2005, compte tenu du fait que le programme LIFE III - qui expirait en principe au 31 décembre 2004 - a été prolongé de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2006, et ce afin de permettre la mise en place du nouveau programme LIFE + "en phase" avec les perspectives budgétaires 2007-2013.

[Retour sommaire](#)

Environnement

Financement, en 2005 de 158 projets LIFE III pour 146 millions d'€

Cent cinquante-huit projets, d'une valeur totale de près de 356,923 millions d'euros - dont 146,348 millions à charge du budget communautaire - auront été cofinancés par la Commission européenne en 2005 au titre du programme pour l'environnement LIFE III. Le bilan du programme pour l'année 2005, par pays et par thème, a été publié par la Commission le 19 septembre.

Le détail, par pays des projets LIFE sélectionnés est disponible à l'adresse:

<http://europa.eu.int/comm/environment/life/project/index.htm>

des renseignements plus détaillés sur le réseau Natura 2000 à l'adresse:

<http://europa.eu.int/comm/environment/nature/home.htm>

[Retour sommaire](#)

Environnement

Semaine européenne de la mobilité 2005 : « Au travail autrement ! »

Des millions de personnes dans près de 930 villes d'Europe et d'ailleurs ont participé aux initiatives en faveur du transport durable organisées dans le cadre de la semaine européenne annuelle de la mobilité, se déroulant cette année du 16 au 22 septembre sur le thème "Au travail, autrement !". La semaine européenne de la mobilité, qui en est à sa quatrième édition, **vise à convertir durablement les usagers à des moyens de transport sans danger pour l'environnement et à les inciter à se déplacer autrement qu'en voiture à chaque fois que c'est possible.** L'édition 2005 de la semaine européenne de la mobilité a été lancée le 16 septembre à l'occasion d'une conférence qui a réuni des représentants de tous les niveaux d'administration publique pour un échange de vues sur la mobilité et la qualité de l'air en milieu urbain.

[Retour sommaire](#)



Environnement

Lancement du second programme européen sur le changement climatique

À un peu plus d'un mois des négociations sur le climat à la 11^e Conférence des Parties (COP-11) de Montréal, la Commission européenne entame une **seconde phase du programme européen sur les changements climatiques** (ECCP II). La seconde phase de l'ECCP s'oriente sur deux axes: **examen des progrès réalisés** et **exploration de nouvelles actions**. Les domaines d'action privilégiés sont: le rendement énergétique, les énergies renouvelables, le secteur des transports (y compris le transport aérien et maritime), ainsi que le captage et le stockage du carbone. Le rôle de l'UE pour réduire la vulnérabilité et promouvoir l'adaptation sera également étudié avec la participation de l'industrie européenne des assurances.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1330&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Fiscalité

Feu vert à la régionalisation des accises sur le carburant en France

Le Conseil des ministres de l'UE a donné son accord unanime le 24 octobre à la régionalisation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) en France, sur l'essence sans plomb et le gazole utilisés comme carburants - le gazole à usage commercial n'est pas concerné. La France avait demandé par lettre du 16 juin 2004 l'autorisation d'appliquer un niveau de taxation différencié sur le gazole et l'essence sans plomb, dans le cadre d'une réforme de l'État, et notamment de la décentralisation de certaines compétences particulières, actuellement exercées au niveau central. Sur les 25 milliards d'euros environ que rapporte la TIPP à l'Etat, les régions françaises pourront dès 2007 en gérer 20%, ce taux étant appelé à évoluer à la hausse au fil du temps. Selon le Conseil, le niveau peu élevé de différenciation des taux d'accises entre les différentes régions, et les écarts de prix de détail existant entre les réseaux de distribution, laissent à penser que le risque de détours de trafic sera très faible.

[Retour sommaire](#)

Fiscalité

Publication par Eurostat pour la première fois d'une étude comparative de la fiscalité des vingt-cinq Etats membres

Pour la première fois Eurostat publie une analyse comparée de la charge fiscale qui pèse sur l'ensemble des Etats membres (exception faite pour la Pologne). Ainsi en 2003 la charge fiscale globale (impôts + cotisation de sécurité sociale) a dépassé 40% du PIB de l'UE. Au palmarès des pays les plus pressés fiscalement: la Suède (50,8% du PIB) arrive naturellement en tête, suivie du Danemark (48,8%) et de la Belgique (45,8%). Sans surprise c'est également dans certains nouveaux Etats membres que cette charge fiscale est la moins élevée (28,5% en Lituanie et 28,9% en Lettonie).

Cette analyse devrait donner du grain à moudre au groupe de travail du Conseil et de la Commission qui planche depuis déjà un an sur le projet de création d'une assiette d'imposition commune dans l'Union élargie. Après l'adoption d'un "nonpaper" relatif à l'adoption d'une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés, le Conseil Ecofin a approuvé en septembre 2004 la création d'un groupe de travail sur ce thème, baptisé ACCIS (Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés), dont l'objectif affiché est d'éliminer autant que possible les entraves fiscales que rencontrent les entreprises sur le marché intérieur. Composé d'experts nationaux et communautaires, ACCIS s'est donné au moins trois ans avant de rendre ses conclusions. La 5^{ème} réunion d'ACCIS est prévue début décembre. Le tableau comparatif d'Eurostat est disponible à cette adresse:

http://www.europa.eu.int/comm/taxation_customs/resources/documents/taxation/gen_info/economic_analsis/tax_structures/press_relea_se_fr.pdf

[Retour sommaire](#)



Le collège des commissaires a adopté, le 25 octobre, une **communication intitulée “Contribution des politiques fiscales et d'Union douanière à la stratégie de Lisbonne”**, qui liste les initiatives en cours ou qui seront prises afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne révisée.

Union douanière. Sur l'aspect “Union douanière”, la communication met l'accent sur le fait que cette politique jouera un rôle on ne peut plus important à l'avenir dans le développement du commerce grâce à la **simplification de la législation actuelle, la rationalisation des procédures et la création d'un système électronique (e-customs) cohérent et inter-opérable**. Trois objectifs qui devraient aider les opérateurs à économiser de l'argent et du temps. A cet égard, le document rappelle que la Commission présentera plus tard dans l'année un projet de modernisation du code douanier européen qui sera l'un des piliers de l'encadrement législatif pour soutenir le projet d'ecustoms.

Fiscalité. Le document présente **les mesures fiscales que l'UE devrait, selon la Commission, adopter à court, moyen et long termes** sachant que l'enchevêtrement des systèmes fiscaux nationaux *a des effets négatifs* sur l'intégration du marché unique.

Concernant la possibilité d'adopter une assiette commune d'imposition pour l'impôt sur les sociétés la Commission précise que le groupe de travail ad hoc (Conseil + Commission) a encore devant lui trois longues années de travail avant que des mesures législatives communes puissent être proposées (d'ici 2008).

A propos de l'approche expérimentale pour la mise en œuvre d'une fiscalité imposée selon les règles de l'Etat de résidence (**Home State taxation**), la Commission précise qu'elle présentera une communication sur ce thème avant la fin de l'année.

En ce qui concerne la taxation imposable aux entreprises (**corporate taxation**), la Commission identifie de nouveau une série de mesures ciblées destinées à supprimer les barrières fiscales transfrontalières (sur les prix de transfert, les droits d'apports...).

A noter qu'à propos des compensation transfrontalières des pertes (**cross-border loss relief**), la Commission rappelle qu'un projet de directive datant de 1990 a dû finalement être retiré de la table des négociations (faute d'accord au Conseil). La Commission précise qu'elle présentera une communication sur ce thème dès lors que la Cour de justice de Luxembourg aura tranché dans l'affaire “Marks & Spencer” (affaire C-446/03).

La Commission rappelle, par ailleurs, qu'elle s'apprête à présenter une communication destinée à encourager les **“taxes intelligentes” au bénéfice de la recherche et de l'innovation**. En matière de développement durable le document insiste sur le fait que la taxation indirecte peut jouer un rôle significatif dans l'UE. Et de mentionner, au passage, les actions déjà en cours en ce domaine (amendements de la directive sur la taxation des produits énergétiques, adoption d'un nouveau projet de fiscalité sur les véhicules...).

Le document de la Commission consacre enfin un long chapitre au volet TVA décliné sous toutes ses variantes sachant qu'en la matière plusieurs projets sont déjà dans les pipe-lines (mise en place du guichet unique, TVA applicable pour les services financiers, modernisation des règles d'exemption de TVA frappant les entreprises publiques...).

Le calendrier de la Commission

Elargir et approfondir le marché intérieur:

- * 2008: proposition législative de la Commission à l'issue des travaux menés par le groupe ACCIS (Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés)
- * Simplification du régime des taxes sur l'environnement et création de nouvelles règles du jeu équitables:
 - suivi de la procédure sur la mise en œuvre d'un guichet unique (2004),
 - 2005: imposition selon les règles d'Etat de résidence
 - 2005-2006: règles de TVA applicables aux services internationaux et aux services financiers
 - 2006: TVA applicable aux établissements publics

- * Mesures ciblées pour supprimer les barrières fiscales transfrontalières pour les entreprises:
 - 2006: mesures sur les compensations transfrontalières des pertes
 - 2005: sur les prix de transfert
 - 2005: sur les droits d'apport
- * 2005: nouvelle stratégie sur les taxes applicables aux véhicules
- * 2006: réduire les distorsions créées à travers les taxes contre la fraude et contre l'évasion fiscale

Assurer l'ouverture et la compétitivité des marchés à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE:

- * 2005: stratégie contre la contrefaçon
- * 2005: amélioration de la législation douanière pour promouvoir l'informatisation de la douane

Amélioration de la législation nationale et européenne:

- * 2005: modernisation des règles de TVA

Connaissance et innovation pour la croissance :

- * 2005: communication de la Commission intitulée "Davantage de recherche et d'innovation. Investir pour la croissance et l'emploi".

Faciliter l'utilisation de ressources durables:

- * Taxes à l'environnement liées à l'énergie, aux transports:
 - 2005: taxation sur le diesel commercial
 - 2005: taxation sur les voitures
 - 2006: taxation sur l'énergie

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1352&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Immigration

Proposition de directive pour harmoniser les procédures d'expulsion des étrangers en situation irrégulière

La Commission européenne a proposé une directive destinée à harmoniser les procédures relatives aux expulsions des étrangers en situation irrégulière. La proposition ne porte pas sur les raisons pour lesquelles le séjour est déclaré illégal, mais sur tout ce qui s'ensuit, de la possible détention à l'expulsion, en passant par le droit de faire appel. Elle va jusqu'à proposer que toute décision d'expulsion soit accompagnée d'une interdiction de revenir pour une durée de 5 ans maximum, qui serait valable pour l'Etat qui l'a prononcée mais aussi pour toute l'UE.

[Retour sommaire](#)

Jeunesse

Lancement du nouveau site du Mouvement européen international

Le Mouvement européen international (MEI) a lancé un nouveau site Internet interactif, dans le cadre de la vaste campagne d'information aux citoyens qu'il a lancée pour 2005/2006 "**myEurope@home - Young people to Young people: building a European identity in an enlarged Union**". La campagne cible les jeunes entre 17 et 26 ans et propose plus de 170 événements culturels organisés dans 18 pays européens. Le site (<http://www.europeanmovement.org/myeurope>) donne des informations régulièrement réactualisées à propos de cette campagne. Il invite par ailleurs les jeunes à participer à un concours, en témoignant de leur vision de l'Europe autour de la question de l'identité européenne mais aussi des problèmes, doutes et craintes que l'Europe élargie suscite.

[Retour sommaire](#)



Jeunesse

Soutien du Parlement européen au programme « Jeunesse en action » 2007-2013

En adoptant, le 25 octobre, en première lecture (542 votes pour, 76 contre et 2 abstentions) le rapport de codécision de Lissy Gröner (PSE, allemande) sur le programme "Jeunesse en action" (2007-2013), le Parlement européen démontre sa volonté de promouvoir une citoyenneté active et une compréhension mutuelle entre les jeunes européens. Les députés demandent à la Commission d'augmenter le budget prévu pour le futur programme (1,128 milliard d'euros au lieu des 915 millions proposés), dans la mesure où les décisions qui seront prises pour le prochain budget le permettent.

[Retour sommaire](#)

Justice et Affaires intérieures

Le Collège de police devient une agence européenne

Le Collège européen de police (CEPOL) a été transformé en agence européenne par décision du Conseil des ministres du 20 septembre. Le CEPOL sera désormais financé par le budget de l'Union et son personnel jouira des droits et privilèges des fonctionnaires européens.

Le CEPOL a été créé en décembre 2000 lorsque le Conseil a décidé de créer une école européenne de police en vue de former les hauts responsables des services de police, qui prendrait la forme d'un réseau entre les instituts nationaux de formation existants. La formation concerne les systèmes de police et la législation communautaire en matière de coopération policière. Le Conseil a, en juillet 2004, conféré au CEPOL la personnalité juridique et l'a doté d'un siège permanent à Bramshill (Angleterre). La Commission a proposé, en octobre 2004, de faire du Collège un organe de l'UE. Le budget du CEPOL pour 2005/2006 s'élève à 7,5 millions d'euros. Son personnel se compose de vingt effectifs. De par le nouveau cadre juridique du Collège, chaque Etat membre enverra un représentant au conseil d'administration tandis que la Commission, le Secrétariat du Conseil et Europol nommeront des observateurs sans droit de vote au conseil.

[Retour sommaire](#)

Marché intérieur

Publication d'un guide sur les marchés publics

La Commission a publié un guide explicatif sur les marchés publics électroniques. Ce guide interprète les règles qui régissent les procédures électroniques de passation des marchés publics au regard des directives européennes 2004/18/CE et 2004/17/CE. Il précise les dispositions relatives à l'interopérabilité des systèmes, l'authenticité des soumissionnaires, la confidentialité et la traçabilité des données. L'enchère inversée et le système d'acquisition dynamique, deux procédures entièrement dématérialisées, bénéficient également d'un éclairage particulier. La publication de ce guide fait partie du plan d'action 2005-2007 de la Commission sur la dématérialisation de la commande publique. En vigueur à partir de fin janvier 2006, les directives européennes mettent pour la première fois les procédures traditionnelles et électroniques sur un pied d'égalité. Le guide est disponible sur le site de la Direction générale du marché intérieur.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/948&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Marché intérieur

Réduire les formalités administratives pour les subventions et les marchés européens

Le 12 octobre 2005, la Commission européenne a proposé de nouvelles mesures pour **simplifier la charge administrative imposée aux sociétés, aux PME et aux bénéficiaires des subventions octroyées par l'Union européenne tout en maintenant un niveau élevé de protection des fonds communautaires.**



Fondées en grande partie sur l'expérience pratique des services de la Commission, les simplifications proposées auront pour effet d'adapter les règles de procédure aux risques encourus et aux enjeux concernés. Une attention particulière est accordée aux organisations et aux projets de moindre envergure: plus les montants et les risques seront réduits, plus l'accès aux financements proposés par l'Union européenne sera facile et rapide. Cette nouvelle proposition fait suite à une première série de propositions de simplification adoptées par la Commission le 3 mai 2005, qui sont actuellement examinées par le Parlement européen et le Conseil. En fonction des résultats de cet examen, la Commission proposera une dernière série de simplifications en vue de mettre en place l'ensemble des mesures de simplification d'ici au **31 décembre 2006**, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la nouvelle génération de programmes financés par l'Union européenne.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1257&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Politique régionale et de cohésion

La politique de cohésion en faveur de la croissance et de l'emploi : orientations stratégiques de la Communauté, 2007-2013

La Commission européenne a adopté, le 5 juillet à Strasbourg, sa communication intitulée "**La politique de cohésion à l'appui de la croissance et de l'emploi: orientations stratégiques communautaires 2007-2013**". Ce document restera à l'état de projet, le futur cadre financier n'ayant pas encore été approuvé par le Conseil européen et la législation sur la politique de cohésion devant encore être approuvée par le PE et le Conseil.

La communication de la Commission énumère **trois priorités** sur lesquelles les ressources de la politique de cohésion devraient être concentrées, à savoir :

- 1) **rendre l'Europe et les régions plus attrayantes pour y investir et y travailler**, en améliorant l'accessibilité des transports (rail, réseaux de transports soutenables du point de vue environnemental, projets d'intérêt européen, autoroutes de la mer), en garantissant un niveau et une qualité adéquats des services et en préservant leur environnement (en promouvant par exemple des investissements qui contribuent aux engagements de Kyoto, en soutenant des projets qui améliorent l'efficacité énergétique, en développant les énergies renouvelables et alternatives) ;
- 2) **encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance de l'économie de la connaissance par la recherche et les capacités innovantes**, y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- 3) **créer plus d'emplois de qualité** en attirant plus de personnes sur le marché de l'emploi, en améliorant l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises et en augmentant l'investissement dans le capital humain.

Un chapitre particulier de la communication est également consacré à la nécessité de prendre en compte la dimension territoriale de la politique de cohésion. Mme Hübner a justifié ce chapitre particulier en indiquant que la nouvelle génération des programmes des Fonds structurels appuiera la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, qui sera concentrée sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de développement régional et urbain.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/2007/osc/index_fr.htm

http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/2007/osc/050706osc_fr.pdf

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/05/237&format=HTML&aged=1&language=EN&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)



La commissaire Danuta Hübner a rencontré, le 11 octobre à Bruxelles, les ministres des États membres et des pays candidats responsables de la politique régionale, ainsi que des représentants du groupe BEI et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Les discussions ont porté sur **deux nouvelles initiatives importantes en matière de politique de cohésion**. Ces initiatives visent à **aider les autorités nationales et régionales à préparer de grands projets d'infrastructure et à améliorer l'accès des petites à moyennes entreprises au financement**. Elles prévoient en outre une coopération renforcée entre la Commission, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, la BERD et d'autres institutions financières internationales.

L'initiative **JASPERS** (Joint Assistance to Support Projects in the European Regions) devrait aider les États membres à concevoir et à élaborer de grands projets financés par les Fonds structurels de l'UE et le Fonds de cohésion. L'assistance technique sera fournie à titre gratuit aux autorités publiques qui en feront la demande. Le personnel affecté à cette initiative comprendra plus de 50 experts en matière d'analyse technique, économique et financière. Elle pourra également s'appuyer sur la compétence de la Banque européenne d'investissement (BEI), et sera basée en partie au siège de la BEI à Luxembourg et en partie dans les bureaux régionaux sur place dans les États membres. JASPERS devrait commencer à fonctionner en 2006. La BERD s'est récemment déclarée prête à devenir partenaire de JASPERS à part entière et à apporter sa contribution à l'initiative en matière de personnel et de compétences.

L'initiative **JEREMIE** (Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises) correspond à une proposition conjointe de la Commission et du groupe BEI visant à améliorer l'accès des petites à moyennes entreprises au financement. Cette initiative offrira aux autorités la possibilité de collaborer avec le Fonds européen d'investissement de manière à renforcer leurs capacités dans le domaine de l'ingénierie financière. Elle contribuera à favoriser le développement d'entreprises, notamment dans des secteurs d'activité très innovants, dans l'intérêt des régions concernées et de l'économie de l'Union dans son ensemble.

Les deux initiatives seront présentées aux États membres, aux régions et aux experts des institutions financières dans le cadre d'une conférence qui se tiendra à Bruxelles le **24 novembre 2005**.

Pour plus d'informations : http://europa.eu.int/comm/regional_policy/events/ifi/index_fr.cfm

[Retour sommaire](#)

Le 21 septembre 2005, la Commission européenne a présenté en détail ses propositions pour le futur programme de financement des activités de recherche et développement. Prévu pour une durée septennale (2007 à 2013), le nouveau programme-cadre sera doté d'un budget de 73 milliards d'euros et structuré autour de quatre programmes spécifiques : Coopération, Idées, Personnel, Capacités ;

Coopération

L'objectif est de **soutenir la coopération entre les universités, industries, centres de recherche et pouvoirs publics afin de permettre à l'Union européenne d'accéder à la première place dans des domaines scientifiques et technologiques essentiels**. Ce programme, qui absorbe plus de la moitié du budget total du 7^e PCRD, soit **44,432 milliards d'euros** est organisé en neuf priorités thématiques, qui correspondent à des domaines importants dans lesquels le soutien communautaire doit être porté : santé, alimentation, biotechnologies, agriculture, technologies de l'information et de la communication, nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production, énergie, environnement et changement climatique, transport et l'aéronautique, sciences socio-économiques et sciences humaines, espace et sécurité.



Le programme spécifique "Coopération" comporte quatre dimensions :

- 1) **La recherche collaborative**, qui vise à mettre en place des pôles d'excellence capable d'attirer des chercheurs et des investissements provenant d'Europe et du monde entier.
- 2) **Les initiatives technologiques conjointes**, qui permettront d'entreprendre des programmes de recherche et développement technologique dans des domaines d'intérêts clés pour l'Europe en faisant appel à la recherche industrielle.
- 3) **La coordination des programmes non communautaires**, dont l'objectif est de faciliter la coordination des programmes nationaux et régionaux de recherche, en incitant les Etats membres et les régions à mettre en œuvre des programmes conjoints de recherche (ERA NET, l'article 169 et ERA NET PLUS).
- 4) **La coopération internationale.**

Idées

L'objectif de ce programme est de **renforcer la créativité et l'excellence de la base de connaissances européenne en finançant des activités de "recherche exploratoire" menées par des équipes individuelles en concurrence à l'échelon européen**. Doté d'un budget prévisionnel de **12 milliards d'euros** sur sept ans, le programme sera mis en œuvre par un Conseil Européen de la Recherche (ERC).

Personnel

L'objectif de ce programme est de **développer et renforcer le potentiel humain de la recherche européenne en soutenant la formation, la mobilité et l'évolution de la carrière des chercheurs européens**. Ce programme renforcera les actions existantes "Marie Curie" de soutien des chercheurs. Doté d'un budget de **7,5 milliards d'euros**, le programme soutiendra cinq types actions : la formation initiale des chercheurs, la formation tout au long de la vie, des passerelles et partenariats entre les entreprises et les universités, la composante internationale et les actions spécifiques pour soutenir la création d'un marché européen de l'emploi pour les chercheurs.

Capacités

L'objectif est de **rehausser la capacité de recherche et d'innovation dans toute l'Europe**, c'est-à-dire développer et exploiter pleinement les capacités de recherche de l'Union par le biais d'infrastructures à grandes échelles, de la coopération régionale et de PME innovantes. Ce programme spécifique, doté d'un budget de **7,5 milliards d'€**, est décliné en six thèmes majeurs : assurer une utilisation et un développement optimaux des infrastructures de recherche, soutenir les groupements régionaux axés sur la recherche, libérer le potentiel de recherche existant dans les régions de convergence de l'Union européenne et dans les régions ultra périphériques et rendre ces dernières concurrentielles à l'échelle internationale, soutenir la recherche au profit des PME, rapprocher la science de la société, développer et coordonner une politique de coopération scientifique et technologique internationale.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1171&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



Recherche et innovation

Lancement de la plate-forme « NEM » relative aux médias électroniques et en réseau

Le 4 juillet a été officiellement lancée la plate-forme technologique "NEM" (Networked and Electronic Media) sur les médias électroniques et en réseau. Le principal objectif de l'initiative NEM consiste à **accélérer le rythme de l'innovation et de la convergence entre les secteurs de l'audiovisuel, du contenu et des télécommunications en Europe**, ainsi qu'à **encourager la mise en place d'une réglementation et de politiques de normalisation mondiales cohérentes**.

La plate-forme technologique, qui sera présidée par Thomson, la société spécialisée dans l'imagerie vidéo numérique, comprend certaines des plus grands entreprises européennes, telles que France Telecom, Nokia et Philips. La convergence entre la radiodiffusion, les télécommunications et les technologies de l'information (TI) que cible l'initiative NEM devrait conduire à la mise en place de nouveaux services, tels que la possibilité de regarder la même émission de télévision sur des formats multiples, y compris sur des appareils portables utilisables en voiture et des écrans d'ordinateur, ou de partager des photos, de la musique ou du contenu vidéo en toute transparence au sein d'un groupe d'individus, où qu'ils se trouvent.

La plate-forme technologique NEM, qui s'adresse à un marché dont la valeur est estimée en 2005 à 600 milliards d'euros, devrait générer la création de plus de 1,5 million d'emplois en Europe. Ses représentants affirment que lorsque la vision de la plate-forme aura été mise en oeuvre, ce chiffre pourrait doubler, pour atteindre 3 millions d'emplois créés d'ici 2015, mais ils avertissent que l'Europe devra investir quelque 3,5 milliards d'euros entre 2007 et 2013 pour encourager une croissance significative dans ce domaine.

Pour plus d'informations :

<http://www.nem-initiative.org/>

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/05/354&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Recherche et innovation

Lancement de « NESSI », une plate-forme technologique destinée à améliorer l'interopérabilité des nouvelles technologies en Europe

Treize entreprises européennes actives dans les secteurs de l'informatique et des télécommunications (Atos Origin, BT, Engineering, Hewlett Packard, IBM, Nokia, ObjectWeb, SAP, Siemens, Software AG, Telecom Italia, Telefónica et Thales) ont présenté, mi septembre, une initiative commune visant à faciliter les investissements européens en faveur du développement de logiciels, de produits et de services informatiques, une initiative soutenue par la Commission européenne. Cette nouvelle plate-forme technologique européenne baptisée « NESSI » (Networked European Software and Services Initiative) bénéficiera directement aux citoyens grâce à la mise au point de nouvelles structures plus faciles d'utilisation qui protégeront, en même temps, les données privées. Le projet prévoit le lancement d'un programme de recherche de 2,5 milliards d'euros, avec le soutien de la Commission, au titre du 7ème programme-cadre, dont 1,25 milliards seront financés par les entreprises. Ce programme étudiera **la conception de nouveaux produits et de nouveaux services utiles aux consommateurs, aux entreprises et aux administrations gouvernementales**.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/05/354&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)



Recherche et innovation Conseil scientifique du futur Conseil européen de la recherche

Le commissaire européen à la Recherche Janez Potocnik a dévoilé, le 18 juillet, les noms des 22 personnalités qui seront les **membres fondateurs du Conseil scientifique du futur Conseil européen de la recherche**, chargé du financement des travaux de recherche exploratoire proposés par la Commission européenne dans le cadre du septième programme-cadre de recherche (2007-2013). Le Conseil scientifique sera un **organe indépendant** dont le rôle consistera à **définir la stratégie scientifique du Conseil européen de la recherche et à veiller à ce que ses actions soient menées conformément aux exigences de l'excellence scientifique**. Les 22 personnalités scientifiques ont été choisies par un comité de scientifiques de haut niveau présidé par l'ancien Commissaire Lord Patten of Barnes, Chancellor of Oxford and Newcastle-upon-Tyne Universities.

La **première réunion du Conseil scientifique du Conseil européen de la recherche** s'est tenue à Bruxelles les 18 et 19 octobre. Les participants ont débattu des grandes modalités de fonctionnement du Conseil. Les membres se sont également entendus sur le fait que le CER financera la recherche parmi toutes les disciplines, après une procédure d'évaluation de très haut niveau par des pairs. Pour le proche horizon, les 22 membres ont arrêté un agenda à court terme en vue d'élire un président et deux vice-présidents. Le Conseil a également convenu de nommer un secrétaire général pour assurer le fonctionnement efficace du système CER en son entier. Le candidat sera un scientifique possédant une expérience en gestion, a indiqué le Conseil dans un document.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/956&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>
<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1297&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Recherche et innovation Adoption de mesures en faveur de chercheurs

Le Conseil des ministres de l'UE a adopté, le 12 octobre, une directive qui vise à attirer les chercheurs étrangers dans l'UE. Au cœur du système instauré, un accord d'accueil par lequel les instituts de recherche s'engagent à prendre en charge le chercheur, y compris financièrement, lequel s'engage en contrepartie à mener à bien son projet. La directive a été adoptée sans débat, étant donné qu'elle avait fait l'objet d'un accord politique en novembre 2004.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1253&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Recherche et innovation La Commission propose d'assouplir les règles en matière d'aides d'Etat à l'innovation

La Commission européenne a adopté une **communication sur les aides à l'innovation**, texte qui identifie une série de mesures pour lesquelles des aides d'Etats pourraient être autorisées par la Commission en application des règles et des critères ex-ante. Ce texte ouvre également une période de consultation qui durera jusqu'au 21 novembre et devrait déboucher d'ici l'année prochaine sur une modification des règles existantes, notamment pour la recherche et développement et le capital-risque.

La Commission envisage **d'autoriser les aides aux activités liées à l'innovation qui encouragent la prise de risques et l'expérimentation et contribuent à combler le fossé entre la recherche et le marché**, ainsi que celles qui améliorent l'environnement général des entreprises. Elle propose ainsi **six types de mesures** :

- a) soutien aux entreprises innovantes (start-up) en phase de démarrage grâce à des exonérations de cotisations sociales et autres taxes locales ou régionales (à hauteur de 50% et jusqu'à 5 ans après la



constitution de l'entreprise), et des subventions d'un million d'euros maximum pour trois ans, à certaines conditions ;

- b) plus grande souplesse pour les aides en faveur du capital-investissement ;
- c) élargissement des activités couvertes par l'encadrement sur les aides à la recherche et au développement pour lesquelles des aides aux PME, sont autorisées ;
- d) subventions pour promouvoir le recours à des intermédiaires en innovation ;
- e) subventions à l'embauche par les PME de chercheurs et d'ingénieurs hautement qualifiés, et en faveur d'échanges d'effectifs avec des universités et des grandes entreprises ;
- f) soutien au développement de pôles d'excellence par des collaborations entre regroupements et projets d'intérêt commun au niveau européen.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1169&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Recherche et innovation Les initiatives menées au titre des actions ERA-Net et de l'Article 169 s'apprêtent à être étendues dans le cadre du 7^{ème} PCRD

La Commission européenne a publié une nouvelle brochure intitulée "**Networking the European Research Area**" (Mettre en réseau l'Espace européen de la recherche) qui fait le point sur la mise en oeuvre des deux instruments destinés à la coordination des programmes nationaux - les actions ERA-Net et l'Article 169 - et suggèrent un éventuel renforcement de ces programmes au titre du Septième programme-cadre (7e PC).

Pour accéder à la brochure et à la dernière série de fiches de projets ERA-Net, consulter le site web suivant :

<http://www.cordis.lu/coordination>

[Retour sommaire](#)

Recherche et innovation Renforcement de la cohérence des instruments en faveur de l'innovation

Un des axes-clés de l'action européenne en faveur de la compétitivité est la stimulation de la connaissance et l'innovation. C'est dans cette optique que la Commission européenne a présenté, le 12 octobre, **19 mesures** afin de provoquer une **amélioration "radicale" des conditions de la recherche et de l'innovation en Europe**, en renforçant la cohérence des instruments existants en leur faveur. Le but est **d'attirer les capitaux privés vers la recherche en Europe**, dans une proportion de deux tiers (contre un tiers au secteur public), alors qu'actuellement, le financement privé des activités de recherche plafonne à 55% en moyenne dans l'Union. Le Plan d'action de la Commission s'inscrit dans son Partenariat pour la Croissance et la Compétitivité adopté en juillet.

Le plan d'action proposé à l'initiative des commissaires Günter Verheugen (Industrie) et Janez Potocnik (Recherche) offre une **approche intégrée des politiques communautaires concernant la recherche et l'innovation**. Il met l'accent sur l'amélioration des conditions d'investissement du secteur privé dans la R&D et l'innovation. Le but avoué est de faire revenir les chercheurs en Europe, alors que le Vieux Continent se fait distancer non seulement par ses concurrents de toujours (Etats-Unis et Japon), mais bientôt par les pays émergents comme la Chine et l'Inde. Ce qui est particulier à l'innovation, c'est également la nécessité de pouvoir rapidement mettre sur le marché les résultats de la recherche.



Mesures. Les mesures consistent à réorienter les aides d'Etat vers la R&D et les investissements, à développer des incitations fiscales favorisant la R&D, créer un marché intérieur de la recherche et favoriser les carrières des chercheurs en Europe, réorienter les Fonds structurels et sociaux, créer des instruments financiers pour les PME et favoriser la création de pôles d'innovation et des synergies entre les acteurs. La Commission compte influencer les Etats membres lors de l'élaboration de leurs plans nationaux pour la recherche et faciliter la combinaison entre politique économique et politique de recherche. Pour cela, la Commission a dressé une liste de ses actions, véritable plan de travail pour l'année 2006.

- Amélioration du dialogue avec les acteurs pour identifier les obstacles, notamment au moyen des plateformes technologiques ou des panels sectoriels d'innovation sous l'initiative Europe-INNOVA qui démarrera à la fin de l'année ;
- Modification du régime européen des aides d'État à la recherche et à l'innovation, ainsi que vis-à-vis du capital- risque ;
- Lancement d'un dialogue avec les acteurs concernés, sur les moyens d'améliorer la protection de la propriété intellectuelle ;
- Attirer les chercheurs étrangers en facilitant leur admission ou l'obtention de visas (action des Etats membres) ;
- Publication d'un guide afin de réorienter les marchés publics pour encourager la recherche et l'innovation ;
- Publication d'une communication pour faciliter la mise en place d'incitations fiscales plus efficaces, plus stables et concertées ;
- La mise en place d'instruments financiers pour les technologies-clés, à travers le 7e programme-cadre et le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité ;
- Promouvoir l'utilisation des Fonds structurels en s'appuyant sur les "orientations stratégiques" publiées en juillet ;
- Publication d'une communication sur l'amélioration de l'accès des PME au financement ;
- Coordination avec les programmes nationaux de financement et exploration d'autres sources de financement telles que la philanthropie ;
- Publication d'une communication sur des orientations stratégiques pour le développement des partenariats université-industrie, qui sera aussi examiné dans le nouveau cadre pour les aides d'Etat à la recherche ;
- Elaboration d'une carte des forces et stratégies des pôles d'innovation et groupements industriels actuels, et mise en réseau via l'initiative Europe-INNOVA ;
- Prolongation du soutien aux Réseau des Centres-relais d'innovation et recherche de synergies avec d'autres réseaux tels que les EuroInfo Centres ;
- Donner un meilleur profil à la gestion de l'innovation dans les entreprises à travers la responsabilité sociale des entreprises et la création d'un Prix européen de l'innovation ;
- Définition d'une stratégie pour la promotion des services innovants dans l'UE, fondée sur les recommandations du Forum européen sur les services aux entreprises ;
- Création d'un système européen de suivi de la recherche et de l'innovation industrielles étayé par un outil de surveillance de l'innovation de l'initiative Europe-INNOVA ;

- Analyse des programmes nationaux de réforme pour la croissance et l'emploi à l'aune de leurs objectifs en matière de recherche et d'innovation ;
- Amélioration des instruments d'analyse des politiques tels que les statistiques sur les tendances de l'innovation et le système d'information sur les politiques nationales de recherche (ERAWATCH), y compris le Tableau de bord de l'innovation ;
- Promotion de l'échange d'expérience, à travers les plateformes européenne, et un projet-pilote de coopération transnationale en matière de recherche "RTD OMC-NET"

Pour tout renseignement complémentaire, visiter les sites web suivants :

<http://europa.eu.int/invest-in-research/>

<http://www.cordis.lu/innovation/fr/home.html>

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1252&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Simplification

Adoption par la Commission d'une liste de 68 propositions législatives à retirer du circuit interinstitutionnel

Dans le cadre de son initiative "Better regulation" lancée en mars dernier, la Commission européenne a adopté le 27 septembre une communication sur les résultats du passage en revue de propositions législatives pendantes devant le législateur qui dresse une **liste de 68 propositions législatives** qu'elle veut retirer du canal interinstitutionnel, après un examen minutieux par ses services de pas moins de 183 propositions de textes en attente au Parlement et au Conseil et antérieures au 1er janvier 2004. La Commission estime que chacune de ces propositions soit ne sont pas conformes aux objectifs du nouveau Partenariat pour la croissance et l'emploi dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne révisée, soit ne répondent pas aux normes d'amélioration de la réglementation, soit correspondent à un processus législatif bloqué, ne sont plus d'actualité ou sont obsolètes.

La décision de la Commission s'inscrit dans le cadre d'une vaste initiative visant à réduire la bureaucratie et limiter l'excès de réglementation qui pénalisent la compétitivité européenne. Outre le passage en revue et le retrait de propositions législatives pendantes, Better regulation repose sur deux autres piliers: **l'évaluation d'impact systématique de toute nouvelle proposition législative de la Commission sur la compétitivité et la simplification de la législation et de l'acquis communautaire**. La Commission entend adopter prochainement une communication sur la simplification.

La communication de la Commission et la liste de propositions à retirer est disponible à l'adresse suivante :

http://europa.eu.int/comm/enterprise/regulation/better_regulation/index_en.htm

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1189&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Simplification

Plan triennal pour simplifier l'acquis communautaire

Dans le cadre de son initiative "Mieux légiférer" - Better regulation - lancée en mars dernier, la Commission européenne a adopté, 25 octobre, une communication intitulée **"Mise en œuvre du Programme de Lisbonne - une stratégie pour la simplification de l'environnement réglementaire"** établissant un plan triennal pour simplifier et remettre à jour la législation existante. Dans le contexte du Partenariat pour la croissance et l'emploi, cette initiative vise essentiellement à réduire le fardeau administratif et l'excès de réglementation qui pénalisent en grande partie les entreprises. Après une vaste consultation des Etats membres et des parties prenantes, la Commission propose d'abroger, de codifier, de refondre ou de modifier 222 réglementations de base et plus de 1 400 actes juridiques connexes dans les trois prochaines années.



Veillant à ce que l'environnement réglementaire soit simple et d'excellente qualité, ce programme qui sera régulièrement mis à jour se concentre d'abord sur trois secteurs les plus fortement réglementés, l'automobile, la construction et les déchets. Les secteurs des produits alimentaires, des cosmétiques, des produits pharmaceutiques ou des services suivront. L'initiative de la Commission repose sur les piliers suivants :

- Abrogation de textes législatifs communautaires inutiles et obsolètes ;
- Codification des textes législatifs ;
- Refonte pour clarifier et améliorer la cohérence des textes législatifs ;
- Modification de l'approche réglementaire.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1343&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Stratégie de Lisbonne

Adoption d'un plan d'action global pour stimuler la croissance et l'emploi

La Commission européenne a adopté, le 20 juillet 2005, une communication intitulée "**Actions communes pour la croissance et l'emploi - le Programme communautaire de Lisbonne**" détaillant un plan d'action global qui définit une série de **huit mesures clés "communes" visant à stimuler la croissance et à faire de l'Europe un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi**. En couvrant les domaines dans lesquels une action purement nationale est insuffisante, le Programme communautaire de Lisbonne vient compléter les efforts des États membres qui, dans le cadre du nouveau Partenariat pour la croissance et l'emploi, présentent leurs plans nationaux de réformes en octobre. Ce programme, qui est la contribution de la Commission à la réalisation des objectifs de l'Agenda de Lisbonne, fixe des priorités et un ordre de priorités pour les 94 actions qui doivent être mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne rénovée. Pour atteindre ces objectifs (stimuler la connaissance et l'innovation, faire de l'Europe un lieu plus attractif pour l'investissement et la création d'emplois plus nombreux et meilleurs), la Commission se concentrera sur huit mesures clés :

- 1) soutien à la connaissance et à l'innovation en Europe, développement d'une main-d'œuvre qualifiée et dynamique et sensibilisation à l'esprit d'entreprise ;
- 2) réforme de la politique des aides publiques ;
- 3) amélioration et simplification du cadre réglementaire dans lequel évoluent les entreprises (les PME en particulier) et réduction du fardeau administratif ;
- 4) achèvement du marché intérieur des services ;
- 5) conclusion du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha (OMC) par un accord ambitieux et équilibré ;
- 6) levée des obstacles à la mobilité des personnes, des travailleurs et des diplômés ;
- 7) élaboration d'une approche commune des migrations économiques ;
- 8) soutien aux efforts de traitement des conséquences sociales de la restructuration économique (maintien d'un haut niveau de protection sociale et d'un environnement sain).

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/973&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)



Le président Barroso a rencontré, le 6 octobre, à Bruxelles les coordinateurs nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne renouvelée - les "Monsieur ou Madame Lisbonne" des Etats membres. Il s'agissait d'une **prise de contact entre ces personnes dont la tâche est de piloter la stratégie de Lisbonne**. La réunion s'est tenue dans le cadre de la préparation du plan d'action de chaque Etat membre sur la mise en œuvre des objectifs renouvelés de Lisbonne, plans que la Commission évaluera et qui seront intégrés ensuite dans le "rapport de printemps". Avec des rencontres informelles de ce type, le président Barroso et le vice-président Verheugen veulent donner un coup de pouce à la stratégie de Lisbonne, en permettant aux coordinateurs de se connaître et d'apporter une dynamique personnelle à cette stratégie, dans le contexte de l'appropriation du processus de Lisbonne par les gouvernements.

24 Etats membres de l'UE des 25 ont désigné leur Monsieur ou Madame Lisbonne. La Belgique est la seule à ne pas avoir désigné un coordinateur.

Les ministres présents étaient :

- Michalis Sarris (Finances, Chypre),
- Etele Barath (Affaires européennes, Hongrie),
- Giorgio La Malfa (Politiques européennes, Italie),
- Jeannot Krecké (Economie et Commerce extérieur, Luxembourg),
- Censu Galea (Compétitivité et communications, Malte).

Les ministres qui se sont fait représenter à cette première réunion étaient :

- Martin Jahn (vice-Premier ministre, République tchèque),
- Per Stig Moller (Affaires étrangères, Danemark),
- George Alogoskoufis (Economie et Finances, Grèce),
- Arturs Kirsjanis Karins (Economie, Lettonie),
- Kestutis Dauksys (Economie, Lituanie),
- Jacek Piechota (Affaires économiques et Travail, Pologne),
- Pal Csaky (vice-Premier ministre chargé des Affaires européennes, Slovaquie).

Les autres coordinateurs sont des fonctionnaires nationaux. Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1229&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

Le Commissaire chargé de l'industrie et des entreprises Günter Verheugen a présenté, le 20 octobre au Forum européen du tourisme de Malte, **les orientations que la Commission adoptera afin de développer le secteur du tourisme dans les pays de l'Union européenne**. Rappelant que l'UE n'avait pas de compétence directe dans ce domaine, M. Verheugen juge néanmoins utile que la Commission apporte sa contribution afin que ce secteur d'activité en pleine expansion ne se laisse pas distancer par la concurrence d'autres destinations touristiques. Pour traduire cette politique dans la pratique, la Commission concentrera son action dans un nombre de domaines susceptibles de favoriser des partenariats et une utilisation optimale des ressources.

Trois types d'actions sont envisagées :

- 1) **une meilleure régulation et une politique coordonnée** : la Commission ne proposera pas de nouvelles règles et demande aux autorités nationales d'entamer une action coordonnée afin d'éliminer les charges bureaucratiques ;

- 2) **exploiter au mieux les instruments financiers européens existants** : la Commission ne créera pas de nouvel instrument financier, mais continuera d'aider le secteur, notamment dans les nouveaux Etats membres, via des instruments existants tels que les Fonds structurels ;
- 3) **mise en place d'actions spécifiques** : rappelant que la Commission soutient activement un tourisme durable respectueux de l'environnement, des acquis sociaux et de l'éthique, Günter Verheugen rappelle que le Groupe "Tourisme Durable" prépare pour 2007 un "Agenda 21" qui exposera les priorités à envisager dans ces objectifs de durabilité.

Début 2006, un **nouveau site internet** sera conçu afin de promouvoir les destinations touristiques européennes. Il permettra notamment d'avoir accès, en un seul point, à toutes les organisations nationales de tourisme en Europe. D'autre part, la Commission envisage la **création d'un "prix d'excellence"** pour les destinations européennes qui répondent à un ensemble de critères. Ce prix récompensera les Etats membres dans leurs efforts pour respecter un tourisme durable et permettra un échange de bonnes pratiques. La Commission présentera, dans les prochains mois, une communication qui comprendra l'ensemble des objectifs énoncés à Malte.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1307&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Transports

Réduction par le Parlement européen de la dotation du réseau transeuropéen d'énergie

Le Parlement européen voudrait réduire de plus de moitié l'enveloppe budgétaire que la Commission européenne envisage de réserver aux projets du réseau transeuropéen d'énergie au cours de la période 2007-2013. Il l'avait déjà fait savoir en juin dernier dans sa résolution sur les moyens budgétaires de l'UE élargie; il l'a répété le 26 octobre en adoptant son rapport sur les financements communautaires pour les projets des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie. Si ses propositions sont finalement retenues, l'enveloppe pour les projets "énergie" passerait de 340 millions d'euros (proposition de la Commission) à 140 millions d'euros. Durant le débat parlementaire, le commissaire aux Transports Jacques Barrot avait pourtant plaidé pour le maintien de l'enveloppe, estimant que ces 340 millions d'euros ne représentaient que 1,7% du coût des projets prioritaires du réseau transeuropéen d'énergie. La dotation pour les projets "transports" reste, par contre, inchangée par rapport à la proposition de la Commission: 20,350 milliards d'euros pour la période 2007-2013.

[Retour sommaire](#)

Transports

Développement des services publics de transports en commun

La Commission européenne a adopté, le 20 juillet, une proposition révisée d'un règlement qui contribuera au développement de services publics de transport en commun. Ce texte rénové donne un cadre sûr et adapté aux besoins des collectivités pour leur permettre d'organiser leurs transports en commun et de financer les services publics. L'autorité publique et l'opérateur chargé de réaliser le transport collectif des passagers devront s'accorder, dans le cadre d'un contrat préalable, sur les critères requis pour offrir la meilleure qualité possible de services. Les collectivités pourront soit fournir leurs transports locaux en régie, soit les confier en toute transparence à un opérateur spécialisé. Ce texte rénové assurera la réalisation et le financement des services publics.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/975&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)



Les députés européens se sont montrés prudents, le 13 septembre dernier, lors d'un échange entre la commission parlementaire des Transports et M. Barrot, Commissaire en charge des Transports, face à l'établissement d'une nouvelle agence exécutive chargée de la gestion technique et financière des projets du réseau transeuropéen de transport (RTE).

Le 20 juillet dernier, la Commission européenne a proposé de déléguer la gestion technique et financière des projets RTE à une nouvelle agence exécutive, à créer en vertu du Règlement 58/2003 portant statut des agences exécutives. Cela fait au moins deux ans que la Commission envisageait la création d'une telle agence, qui verra donc le jour au moment où le budget consacré au RTE devrait se renforcer considérablement. Pour l'instant, la Commission attend l'avis du comité des agences exécutives, qui devrait lui parvenir d'ici la fin de l'année. Même si M. Barrot s'est employé à mettre en avant la diminution des coûts administratifs de gestion et plus de flexibilité, les députés redoutent la mise en place d'un nouvel animal bureaucratique.

M. Barrot a également indiqué que la Commission proposerait courant 2006 une politique plus cohérente en matière de financement des réseaux, fruit du travail du nouveau groupe de pilotage - dont la création avait également été décidée le 20 juillet dernier.

Enfin, Jacques Barrot a annoncé que la révision à mi-parcours du Livre blanc de 2001 sur les Transports est programmée pour début 2006. La Commission lancera prochainement une consultation sur Internet et une grande conférence sera organisée d'ici la fin de l'année.

[Retour sommaire](#)

Le Parlement, lors de la session plénière du 25 octobre 2005, a annoncé son soutien dans le cadre des perspectives financières à l'enveloppe budgétaire de 20 milliards d'euros que la Commission a proposé.

La Commission a adopté le 14 juillet 2004 une proposition de règlement déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie pour la période 2007- 2013.

Pour la nouvelle période de programmation, la Commission européenne a proposé d'allouer 20,69 milliards d'euros aux réseaux transeuropéens de transport et d'énergie, dont 20,35 milliards pour les transports et 340 millions pour l'énergie. Les besoins financiers des **30 projets prioritaires**, que le Parlement européen et le Conseil ont identifiés en 2004 dans le cadre de la révision des orientations relatives aux réseaux transeuropéens de **transport**, représentent à eux seuls 225 milliards d'euros dont la plus grande partie des coûts sera supportée entre 2007 et 2013, ce qui représente environ 140 milliards d'euros.

Au-delà des aspects budgétaires, la proposition de la Commission présente également quatre objectifs complémentaires :

- 1) un objectif de **simplification** en vue d'une prise de décision plus efficace ;
- 2) la **conditionnalité des aides au respect d'éléments de la politique commune des transports et de l'énergie**. (environnement, sûreté, sécurité et interopérabilité des réseaux) ;
- 3) la **concentration des fonds**. L'intervention communautaire, pour le volet transport, sera concentrée sur deux seuls groupes de projets qui représentent la clé de voûte du réseau transeuropéen: *les projets prioritaires et les autres projets d'intérêt commun* ;

- 4) **des taux maximum de soutien plus élevés** pour le domaine des **transports**: pour certaines sections des projets prioritaires de transport, à 30% le taux maximum de cofinancement et à titre tout à fait exceptionnel, pour des sections transfrontalières, un taux maximum de 50%.

La Commission propose également l'introduction d'une nouvelle forme d'intervention : la **création d'un instrument de garantie**, couvrant les risques spécifiques de projets RTE dans la phase postérieure à la construction. L'objectif de ce nouvel instrument est d'exercer un effet de levier pour le financement des projets du réseau transeuropéen de transport par le secteur privé.

[Retour sommaire / Retour début](#)

Transports

Réseau transeuropéen de transport : accélérer la réalisation des axes clés

La Commission a adopté, le 20 juillet, une série de mesures pour une coordination politique et technique plus étroite dans la réalisation du réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Ces mesures comprennent notamment la nomination de six personnalités en tant que coordonnateurs européens et la création d'une Agence exécutive du RTE-T. Les six coordonnateurs sont Loyola de Palacio, Karel Van Miert, Etienne Davignon, Péter Balázs, Pavel Telicka et Karel Vinck.

La Commission a également proposé la création d'une Agence exécutive pour répondre à l'augmentation du budget proposé dans le cadre des perspectives financières 2007-2013 (20,35 milliards € pour le RTE-T) et à la nécessité d'adapter les effectifs actuels pour disposer de compétences diverses très spécialisées en fonction de chaque grand projet. La Commission délèguera à l'Agence les tâches techniques et administratives de gestion des cofinancements octroyés au RTE-T. L'Agence, à laquelle sera associée la Banque européenne d'investissement (BEI), offrira aussi aux promoteurs des projets la possibilité de se coordonner avec les interventions des autres fonds européens.

Dans un premier temps, l'Agence sera créée pour gérer le budget en cours, ce qui permettra de la rendre pleinement opérationnelle dès 2007. Après l'adoption des nouvelles perspectives financières, elle sera dimensionnée pour faire face aux besoins qui découleront du nouveau budget.

Enfin, le Président Barroso a chargé Jacques Barrot de présider un « groupe de pilotage » avec les Commissaires concernés pour réfléchir sur la façon d'améliorer la contribution des réseaux transeuropéens de transport, d'énergie et de télécommunications à la croissance économique en Europe. Ce groupe renforcera la cohérence des politiques affectant le développement des réseaux transeuropéens et des interventions des différents fonds de la Commission entre elles et avec les prêts de la BEI. Le groupe de pilotage préparera pour fin 2006 au plus tard une communication présentant le bilan de cette nouvelle méthode et les perspectives pour 2007-2013.

[Retour sommaire](#)

Transports

Première réunion des coordinateurs européens pour les réseaux transeuropéens de transport

Les six premiers coordonnateurs européens pour les réseaux transeuropéens de transports ont tenu leur première réunion le 20 juillet dans le bureau du Vice-Président de la Commission chargé des transports, Jacques Barrot. Le but de cette réunion était essentiellement **de procéder officiellement à leur nomination, de confirmer le contenu de leur mission** (les cinq projets prioritaires et le déploiement de l'ERTMS) et **de marquer le lancement de leur travail de coordination et de coopération avec les décideurs du terrain.**



Les coordonnateurs établiront un rapport annuel sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet, les développements susceptibles de peser sur les caractéristiques des projets et les difficultés et obstacles éventuels pouvant entraîner un retard important par rapport aux dates d'achèvement des projets.

Karel Vinck sera chargé d'un projet horizontal, consistant à assurer le déploiement du système de gestion du trafic ferroviaire européen (ERTMS) dans l'ensemble des corridors, tandis que les cinq anciens membres de la Commission seront chargés de la gestion d'un projet prioritaire en particulier :

- Karel Van Miert sur le projet prioritaire n°1 "axe ferroviaire Berlin-Vérone/Milan-Bologne-Naples-Messine-Palermo", comprenant le tunnel du Brenner ;
- Etienne Davignon sur le projet prioritaire n°3 "axe ferroviaire à grande vitesse du sud-ouest de l'Europe", reliant Lisbonne à Tours et Montpellier ;
- Loyola de Palacio sur le projet prioritaire n°6 (corridor V) "axe ferroviaire Lyon-Trieste-Divaca/Koper-Divaca-Ljubljana-Budapest-frontière ukrainienne", comprenant le tronçon Lyon-Turin et le tunnel du Mont-Cenis ;
- Péter Balázs sur le projet prioritaire n°17 "axe ferroviaire Paris-Strasbourg-Stuttgart-Vienne-Bratislava" ;
- Pavel Telicka sur le prioritaire n°27 "axe ferroviaire Varsovie-Kaunas-Riga-Tallinn-Helsinki", dénommé "Rail Baltica".

Le choix de ces personnalités s'est fait selon des critères techniques, mais aussi politiques, puisqu'ils devront **jouer un rôle de médiateur et donneront un visage à des grands projets européens**. Les coordonnateurs conseilleront les promoteurs des projets pour le montage financier, feront la promotion de méthodes communes d'évaluation et s'assureront de la cohérence d'ensemble de la réalisation des projets (financière et technique), en veillant à associer un large éventail d'acteurs (industriels et régions). Les coordonnateurs seront également associés à la préparation de la programmation des aides financières de l'Union aux RTE-T pendant la période 2007-2013.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/977&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Transports

356 millions d'€ pour la construction de projets du réseau transeuropéen de transport

La Commission a alloué, le 8 septembre dernier, **356 millions d'euros à des grands projets du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)**, identifiés dans le Programme Pluriannuel Indicatif (PPI) pour la période 2001-2006. Plus de la moitié du montant total est destiné à soutenir des travaux (à concurrence de 10%), le reste étant consacré à la réalisation d'études techniques, économiques, financières et environnementales (à concurrence de 50%) nécessaires pour l'obtention d'un permis de construire. Suivant la logique inscrite dans le Livre blanc, qui préconise de soutenir le rail et de promouvoir une mobilité durable, la Commission a consacré 70% des fonds à des projets ferroviaires et 20% aux systèmes de transport intelligents et innovants. Les 30 projets prioritaires définis par le Conseil et le Parlement européen en avril 2004 sont particulièrement favorisés, puisqu'ils bénéficient de 85% du montant total de l'aide.



Parmi les **41 projets bénéficiaires** de ce premier versement figurent Galileo, les tunnels du Brenner et du Mont Cenis, ou encore la ligne ferroviaire Bologne-Florence et les lignes TGV Est européen, Lisbonne-Porto et Rhin Rhône. La Commission devrait débloquer dans les prochaines semaines une deuxième tranche de **150 millions d'euros**. D'autres projets complémentaires, qui concernent notamment les dix nouveaux Etats membres, devraient pouvoir être financés à hauteur de 100 millions d'euros après un nouvel appel à propositions.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1112&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Transports

Adoption des nouvelles lignes directrices sur le financement des aéroports et les aides d'Etat au démarrage de nouvelles lignes aériennes au départ d'aéroports régionaux

La Commission a adopté, le 6 septembre 2005, ses **nouvelles lignes directrices sur le financement des aéroports et les aides d'Etat au démarrage de nouvelles lignes aériennes au départ d'aéroports régionaux**. L'objectif de la Commission est de désengorger les principaux hubs européens par l'ouverture de nouvelles lignes régionales, tout en veillant à assurer les conditions d'une concurrence équitable qui respecte les principes de transparence, de non-discrimination et de proportionnalité.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1097&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#)

